

Diagnostic Santé Mentale Sud-Est Morbihan

Questembert Communauté



Diagnostic réalisé durant le stage d'Océane Nicolas

Glossaire

ANAH : Agence Nationale de l'Habitat

ARS : Agence Régionale de Santé

CAF : Caisse d'Allocations Familiales

CDD : Conseil de Développement

CLSM : Conseil Local de Santé Mentale

CLS : Contrat Local de Santé

CMP : Centre Médico-Psychologique

CPEA : Centre Psychothérapique pour Enfants et Adolescents

CRT : Centre de ressources territorial

DIHAL : Délégation Interministérielle à l'hébergement et à l'accès au logement

DRAAF : Direction Régionale de l'Alimentation de l'Agriculture et de la Forêt

DREES : Direction de la Recherche, des Études, de l'Évaluation et des Statistiques

GAI : Geste Auto-Infligé

IDE : Infirmier Diplômé d'Etat

INSEE : Institut National de la Statistique et des études économiques

MDA : Maison des Adolescents

MDPH : Maisons Départementales des personnes handicapées

OMS : Organisation Mondiale de la Santé

ONS : Observatoire National du Suicide

ORS : Observatoire Régional de la Santé

PETR : Pôle d'Equilibre Territorial et Rural

PMI : Protection Maternelle et Infantile

PPPI : Parc Privé Potentiellement Indigne

SAMSAH : Service d'Accompagnement Médico-social pour Adultes Handicapés

SCOT : Schéma de Cohérence Territoriale

Introduction	1
Partie 1 - Contexte de l'étude	3
I. Présentation du territoire Est Morbihan	3
Partie 2 – Présentation de la partie sud de l'Est Morbihan	12
I- Un territoire rural et attractif	12
II- Contexte socio-économique	16
III- L'offre de santé	25
Partie 3 – Résultats de l'enquête	28
I- Résultats du sondage auprès des habitants	30
II- Résultats du sondage auprès des professionnels	35
III- Résultats du sondage auprès des élus	39
Préconisations	44
Bibliographie	51
Annexes	54
Trame du questionnaire habitants	54
Trame questionnaire professionnels	59
Trame questionnaire élus :	65

Introduction

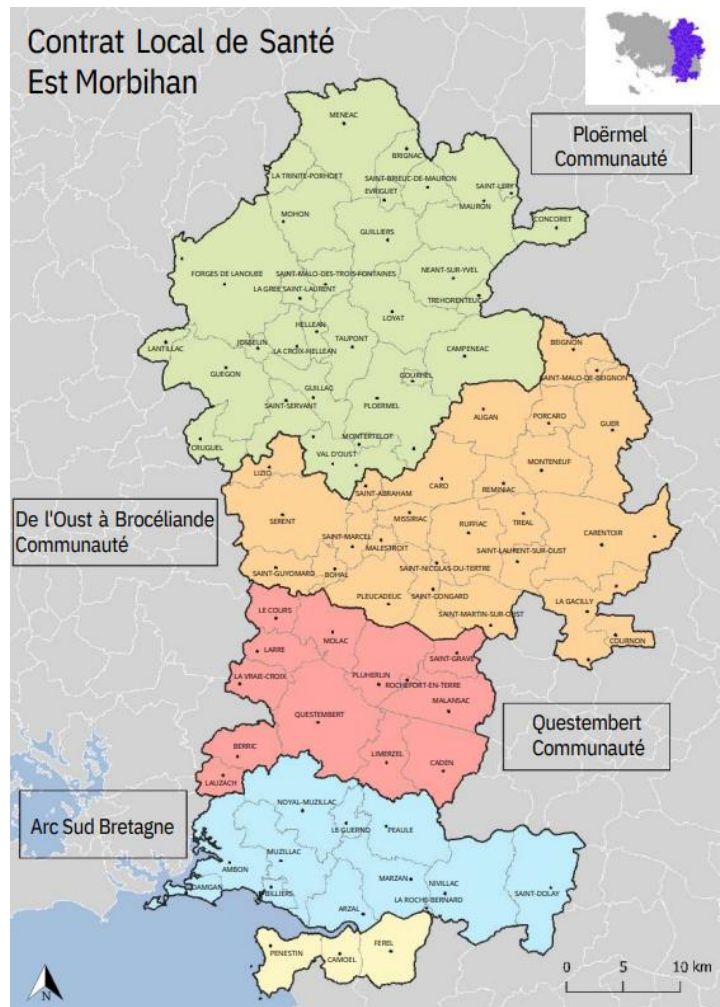
En 2025, la santé mentale est érigée en grande cause nationale. Le Contrat Local de Santé Est Morbihan s'inscrit pleinement dans cette priorité. Celui-ci œuvre depuis plusieurs années sur la thématique de la souffrance psychique et de la prévention du suicide.

Le premier Contrat Local de Santé à l'échelle Est Morbihan (CLS) a été signé en 2023. . *“Le Contrat Local de Santé est un outil porté conjointement par l'Agence Régionale de Santé (ARS) et une collectivité territoriale pour réduire les inégalités territoriales et sociales de santé”*¹. Le CLS couvre les communautés de communes de Ploërmel Communauté, De l'Oust à Brocéliande Communauté, Questembert Communauté, Arc Sud Bretagne ainsi que les communes de Camoël, Férel et Pénestin. L'ingénierie du CLS est portée par le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) du Pays de Ploërmel – Cœur de Bretagne.

Le territoire du Pays de Ploërmel² est couvert par un Conseil Local en Santé Mentale (CLSM). Un CLSM est « **un Conseil local de santé mentale (CLSM) est une démarche de concertation locale qui réunit élus, professionnels, citoyens, personnes concernées par des troubles psychiques, aidants et associations pour co-construire une stratégie territoriale de santé mentale.** »³

La partie sud de l'Est Morbihan n'est pas couverte par un CLSM. Cette étude a pour objectif d'identifier les besoins et les ressources mobilisables, en vue de prioriser des thématiques en matière

Figure 1 : Contrat Local de Santé. ARS. (2023, 27 Novembre)



¹ ARS. [Les contrats locaux de santé](#)

² Ploërmel Communauté et De l'Oust à Brocéliande Communauté

³ [Qu'est-ce qu'un CLSM ? | CLSM](#)

de santé mentale. L'enquête est un préalable à la mise en place d'un Conseil Local en Santé Mentale (CLSM) et a pour finalité de recueillir des éléments de réponse aux enjeux clés du territoire.

Partie 1 - Contexte de l'étude

I. Présentation du territoire Est Morbihan

a. Le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays de Ploërmel – Cœur de Bretagne

Le PETR Pays de Ploërmel – Cœur de Bretagne assure l'ingénierie du Contrat Local de Santé Est Morbihan. Son siège se situe à Malestroit, dans les locaux De l'Oust à Brocéliande Communauté.

Le PETR porte des missions communes aux EPCI de Ploërmel Communauté et De l'Oust à Brocéliande Communauté dont :

- Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) ;
- La filière forêt-bois ;
- Le Contrat Local de Santé (CLS) ;
- Le Conseil Local en Santé Mentale (CLSM) ;
- La contractualisation Leader (programme européen qui vise à soutenir des stratégies de développement innovantes afin de revitaliser les zones rurales) ;
- La mission Patrimoines ;
- Le Conseil de Développement (CDD).

Depuis 2006, le Pays de Ploërmel, constitué de Ploërmel Communauté et De l'Oust à Brocéliande Communauté, agit en matière de santé à travers l'animation territoriale de santé. Le Pays signe son premier Contrat Local de Santé en 2013, le second en 2018 et le troisième en 2023. Au moment de la construction du troisième CLS, s'est posée la question de son extension afin d'élargir son périmètre à celui de l'Espace Autonomie Santé du territoire qui couvre l'Est Morbihan.

b. Le Contrat Local de Santé Est Morbihan

Le **Contrat Local de Santé (CLS)** agit directement sur les **déterminants de santé**, c'est-à-dire l'ensemble des facteurs qui influencent l'état de santé des populations, comme le logement, l'éducation, l'emploi, l'accès aux soins, l'alimentation ou encore l'environnement. En identifiant les besoins spécifiques du territoire, le CLS permet de mettre en place des actions coordonnées et adaptées

qui améliorent la qualité de vie des habitants, favorisent l'équité en santé et créent des conditions favorables à la prévention et au bien-être pour tous.

Le **Contrat Local de Santé Est Morbihan** a pour objectifs :

- de **réduire les inégalités sociales et territoriales de santé**,
- **d'améliorer l'état de santé des habitants**,
- de **favoriser des parcours de santé plus cohérents et mieux adaptés**,
- de **développer des actions répondant aux problématiques locales**.

Ces ambitions se traduisent par :

- le **renforcement de la coordination entre les acteurs locaux**,
- **l'accompagnement des porteurs de projets**,
- la **sensibilisation des acteurs du territoire**,
- **l'organisation d'actions de prévention et de promotion de la santé**.

Les axes du CLS Est Morbihan



Cette étude correspond à l'action 3 « Prévenir et mieux repérer pour une meilleure santé mentale » présente dans l'axe 1 « Être acteur et citoyen de sa santé » du CLS 2023-2027. Pour étudier l'opportunité de la création d'un CLSM, il va être question de réaliser un diagnostic en santé mentale sur la partie sud de l'Est Morbihan par :

- L'étude des données statistiques
- La diffusion d'un questionnaire auprès des habitants, des professionnels et des élus
- La réalisation d'entretiens

Depuis janvier 2025, le service santé s'est installé dans un Pôle Ressources en Santé. Ce pôle est situé à Malestroit dans l'extension du siège De l'Oust à Brocéliande Communauté. Cette localisation est centrale sur l'Est Morbihan. Le pôle est composé de 4 entités : le Contrat Local de Santé Est Morbihan, le Conseil Local en Santé Mentale du Pays de Ploërmel-Cœur de Bretagne, l'Espace Autonomie Santé Est Morbihan et la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé du Pays de Ploërmel – Cœur de Bretagne. Ce pôle constitue un levier pour renforcer les liens entre nos structures. Il nous permet également de développer des projets communs, comme la création d'un point de documentation en santé à destination des élus, des professionnels, des agents, associations etc. Ce lieu offrira un accès

gratuit à des ressources variées : documents, jeux pédagogiques et brochures sur des thématiques de santé, en prêt ou en libre consultation.

c. Etat des lieux de la santé mentale

Qu'est-ce que la santé mentale ?

Selon l'Organisation mondiale de la santé (OMS) : « *La santé mentale correspond à un état de bien-être mental qui nous permet de faire face aux sources de stress de la vie, de réaliser notre potentiel, de bien apprendre et de bien travailler, et de contribuer à la vie de la communauté. Elle a une valeur en soi et en tant que facteur favorable, et fait partie intégrante de notre bien-être.* »⁴.

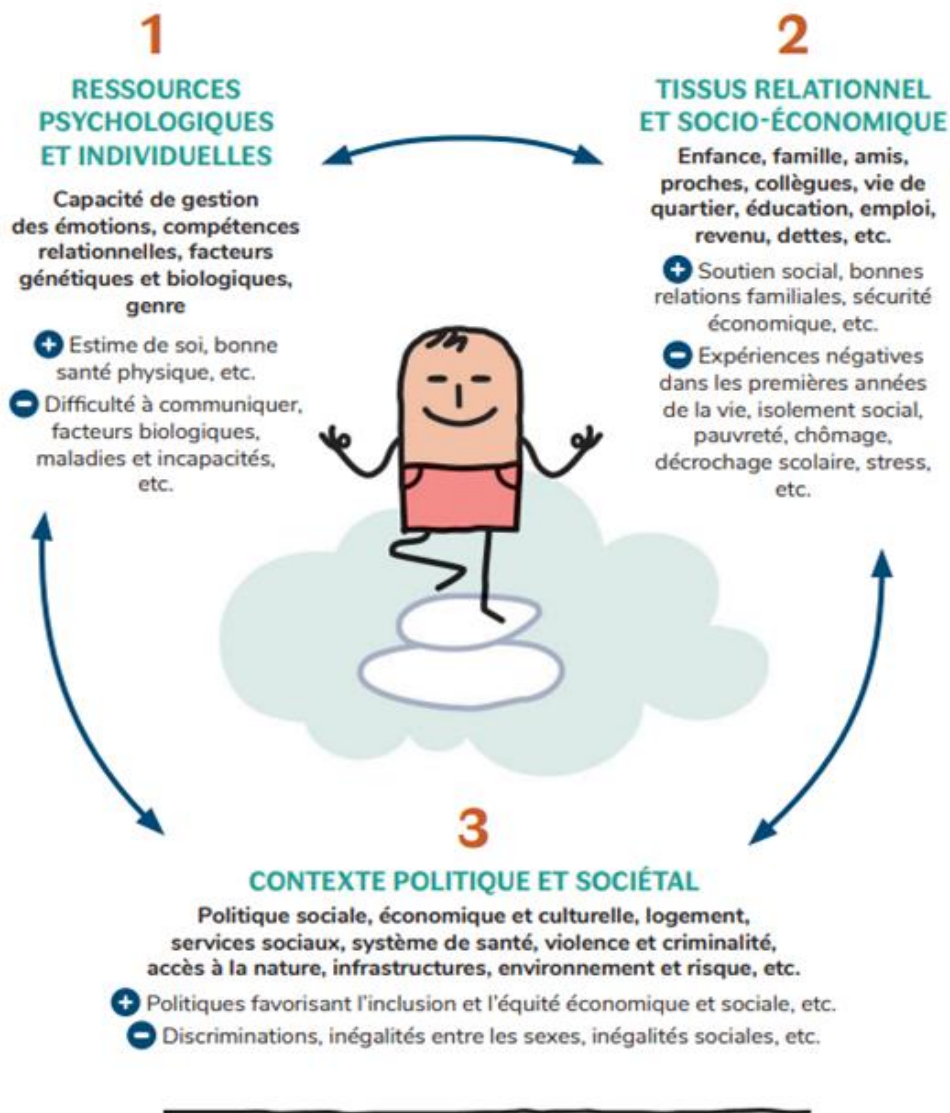
Figure 2 : La santé mentale dans la cité, Psychom. 2024

Les 3 dimensions de la santé mentale

La santé mentale positive	La détresse psychologique réactionnelle	Les troubles psychiatriques
Cela désigne le bien-être, l'épanouissement personnel et la capacité d'agir de l'individu. 	La détresse psychologique n'est pas toujours signe de trouble mental, mais si elle est mal repérée ou mal accompagnée, elle peut mener à une maladie ou à des difficultés sociales. Temporaire, elle est une réaction normale à un stress ; persistante et intense, elle peut révéler un trouble psychique. 	Les troubles psychiatriques, d'intensité et de durée variables, relèvent d'une prise en charge médicale. Ils peuvent entraîner des handicaps, des décès prématurés ou une exclusion sociale. 

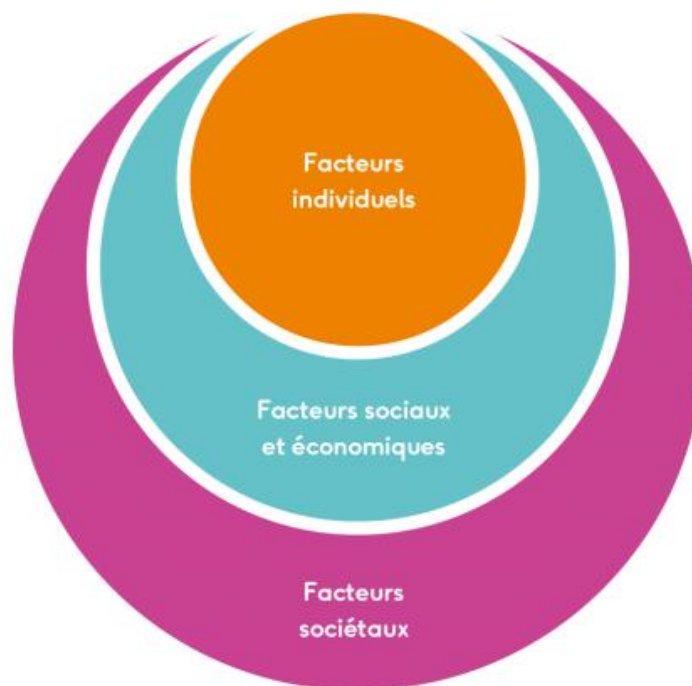
source : Santé publique France. Santé mentale. Mis à jour le 30 septembre 2025.
<https://www.santepubliquefrance.fr/maladies-et-traumatismes/sante-mentale>

⁴<https://www.who.int/fr/Santé mentale>



La santé mentale est largement impactée par l'environnement social, économique et politique de l'individu. On peut dire qu'elle se consolide ou se détériore en fonction de facteurs qui relèvent de **l'individu** (notre personnalité, notre estime de soi, violences subies...) ou de la **société** (niveau de vie, accès aux soins, condition de travail...)⁵. Ces facteurs sont les déterminants sociaux. Ce sont eux qui influencent de manière positive ou négative notre santé mentale (Figures 3).

⁵ La santé mentale dans la cité, Psychom. 2024



FACTEURS BIOLOGIQUES :

- Santé physique
- Facteurs génétiques
- Genre
- Minorités sexuelles
- Minorités ethniques

FACTEURS PSYCHOLOGIQUES :

- Personnalité
- Compétences psychosociales

FACTEURS LIÉS AU PARCOURS DE VIE :

- Enfance
- Expériences négatives dans la petite enfance
- Statut migratoire

PROCHES ET CERCLE SOCIAL :

- Famille
- Soutien social

SITUATION ÉCONOMIQUE :

- Statut socio-économique
- Emploi
- Revenu
- Dettes
- Niveau d'éducation

POLITIQUE SOCIALE ET ÉCONOMIQUE :

- Inégalités sociales
- Services sociaux
- Politiques de l'emploi
- Crèches et écoles
- Autodétermination

ENVIRONNEMENT ET INFRASTRUCTURES :

- Infrastructures
- Exposition à la violence et à la criminalité
- Sécurité et confiance de quartier
- Nature

CULTURE :

- Stigmatisation
- Croyances culturelles

Qu'est-ce qu'un Conseil Local en Santé Mentale ?

Selon le nouveau guide national de recommandations pour la création et le fonctionnement des Conseils Locaux de Santé Mentale, un CLSM est une « *démarche locale qui réunit les acteurs d'un territoire autour d'un objectif commun : élaborer et mettre en œuvre une stratégie pour améliorer la santé mentale de la population* ». C'est un espace d'échange et de coordination qui favorise les initiatives locales, traduit les besoins du territoire en projets concrets adaptés à ses spécificités et encourage l'émergence de nouvelles pratiques⁶. Ce guide, disponible depuis mai 2025, a comme finalité d'encourager la création de nouveaux CLSM et de soutenir le bon fonctionnement de ceux déjà en place.

Ce dernier est organisé en sept grandes parties

- 1) Cadre de référence
- 2) Définitions et objectifs des CLSM
- 3) Composition et instances
- 4) Coordination
- 5) Financement
- 6) Suivi, évaluation et capitalisation
- 7) Articulation avec les autres dispositifs territoriaux

Dans la deuxième partie du guide, les **cinq objectifs spécifiques**, partagés par tous les CLSM sont présentés : lutter contre la stigmatisation liée à la santé mentale (réduire les préjugés et les tabous, etc.), agir sur les déterminants de la santé mentale (améliorer la santé mentale globale, promouvoir des pratiques favorisant le bien-être psychique, etc.), prévenir les troubles psychiques⁷ (sensibilisation de la population, formation des professionnels, etc.), favoriser l'inclusion et le respect des droits des personnes concernées par un trouble psychique (améliorer l'accès aux ressources, proposer un accompagnement adapté, etc.), favoriser des parcours de soins accessibles et adaptés (agir sur la question des soins grâce à une approche interdisciplinaire).⁸

⁶ Créer et faire fonctionner un Conseil local de santé mentale : le guide de recommandations national est disponible ! | CLSM. (s. d.).

⁷ On parle de troubles psychiques quand l'état de bien-être est perturbé. Il existe différents troubles : troubles bipolaires, troubles des conduites alimentaires, troubles addictifs, troubles dépressifs, etc. (Source : *Qu'appelle-t-on bonne santé mentale et troubles psychiques ?* (2025). Ameli.fr.)

⁸ Créer et faire fonctionner un Conseil local de santé mentale : le guide de recommandations national est disponible ! | CLSM. (s. d.).



Lutter contre la stigmatisation
liée à la santé mentale



Agir sur les déterminants
de la santé mentale



Prévenir les troubles psychiques



Favoriser l'inclusion et le respect
des droits des personnes concernées
par un trouble psychique



Favoriser des parcours de soins
accessibles et adaptés

Pour que ces objectifs soient véritablement mis en œuvre, ils sont par la suite déclinés en **objectifs opérationnels** :

- Identifier des besoins et des priorités d'action
- Définir et mettre en œuvre un programme d'action à destination du grand public, des professionnels et des élus
- Favoriser le travail en réseau et le décroisement entre les acteurs du territoire
- Identifier et communiquer sur les ressources locales

Un CLSM est composé de trois instances :

- **Le comité de pilotage** : il définit les orientations stratégiques et priorités du CLSM
- **L'assemblée plénière** : ouverte à toutes et tous, elle permet de créer un espace de concertation citoyenne sur la santé mentale
- **Les groupes de travail thématique** : ils mettent en œuvre la feuille de route du CLSM

La santé mentale en France en quelques chiffres

La santé mentale est l'affaire de tous :

- **1** personne sur **4** va souffrir d'un trouble mental à un moment de sa vie
- **13 millions** de personnes présentent un trouble psychique chaque année en France. Et ce, sans distinction de milieu social ou d'âge : enfants et adolescents sont également concernés.
- 3 millions de personnes vivent avec des troubles psychiques sévères⁹,
- Plus généralement, 53 % des Français disent avoir été en souffrance psychique au cours des douze derniers mois¹⁰,
- Les Français sont, collectivement, les plus gros consommateurs de psychotropes du monde : plus d'un quart d'entre nous consomme des antidépresseurs, somnifères, anxiolytiques ou autres médicaments psychotropes¹¹

⁹ Santé Publique France

¹⁰ IFOP

¹¹ EPI-PHARE

La santé mentale est pourtant encore considérée comme un sujet tabou selon 70 % des français¹². Le 10 octobre est, chaque année, la Journée mondiale de la santé mentale, dont le but est de sensibiliser aux problèmes de santé mentale dans le monde. Les Semaines d'information sur la santé mentale se déroulent également en octobre.

Selon Santé Publique France, « *la santé mentale est un véritable enjeu de santé publique. L’objectif est d’améliorer le bien-être de la population et de diminuer la morbidité et la mortalité associées aux troubles. La prévention des troubles les plus fréquents est une priorité, notamment les troubles anxio-dépressifs ainsi que les conduites suicidaires* ».

Le suicide

L’Organisation mondiale de la santé s’est fixée pour objectif de réduire d’un tiers le taux de suicide d’ici à 2030. La France présente l’un des taux bruts de suicide les plus élevés d’Europe avec 13,4 suicides pour 100 000 habitants alors que la moyenne européenne s’élève à 10,58 pour 100 000 habitants.¹³ « *La baisse constante du taux de suicide, observée depuis le milieu des années 1980, semble s’essouffler* ».¹⁴ La pandémie semble avoir accéléré et amplifié des tendances antérieures. Selon la DRESS, le suicide en France a légèrement augmenté par rapport à 2021 (+ 4 points). En 2022, 9 200 personnes se sont suicidées et 200 000 personnes ont tenté de se suicider.

 **Tableau 1 • Mortalité par suicide en France, de 2020 à 2022**

		2020	2021	2022
Nombre de suicides	Femmes	2 198	2 154	2 275
	Hommes	6 734	6 748	6 925
	Ensemble	8 932	8 902	9 200
Taux brut (pour 100 000 habitants)	Femmes	6,2	6,1	6,4
	Hommes	20,4	20,3	20,8
	Ensemble	13,1	13,0	13,4
Taux standardisé (pour 100 000 habitants)	Femmes	6,4	6,2	6,4
	Hommes	21,8	21,7	22,1
	Ensemble	14,1	13,9	14,2

Lecture • En 2022, le taux brut de suicide est de 13,4 pour 100 000 habitants.
Champ • France. Décès de personnes dont la cause initiale est un suicide ou une lésion auto-infligée (codes CIM-10 de X60 à X84).
Source • Inserm-CépiDc.

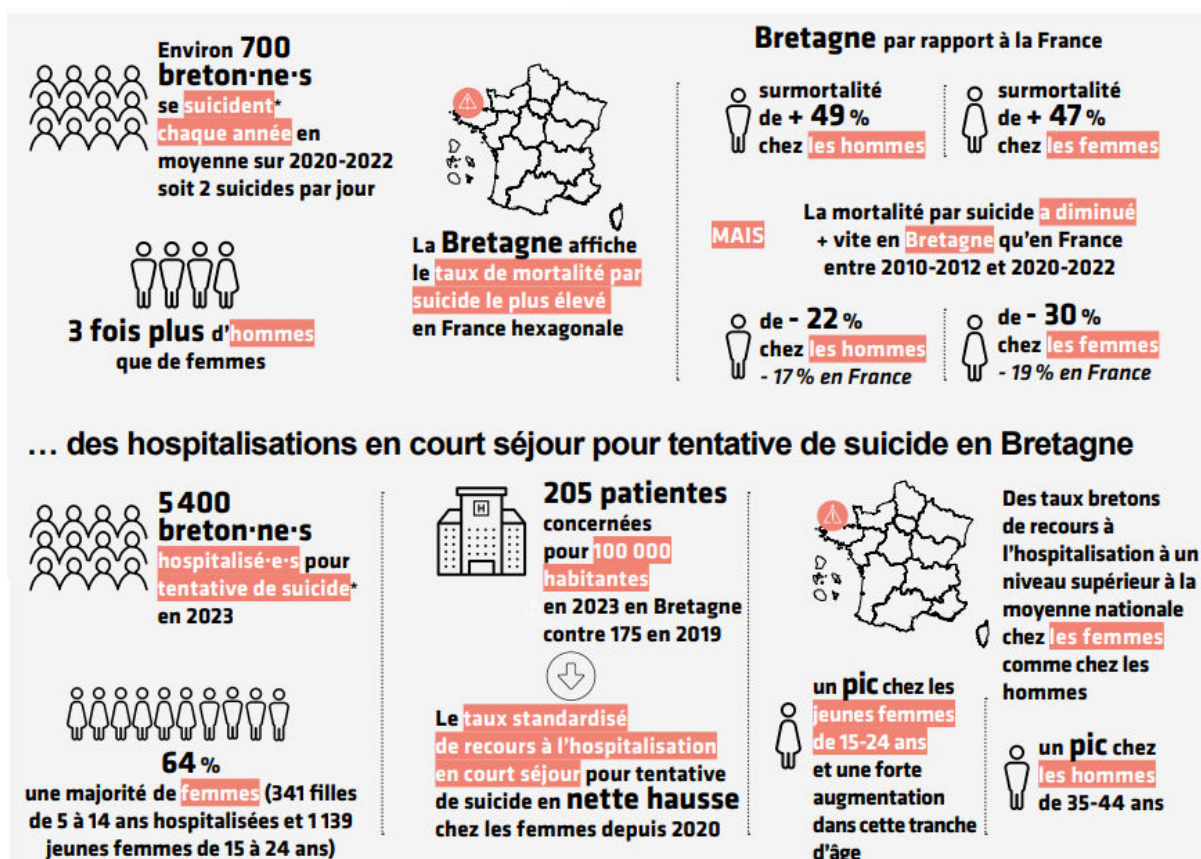
¹² Odaxa
¹³ [Chapitre 3 : Les divers degrés de coloration salariale des plateformes numériques d’intermédiation](#)
¹⁴ SUICIDE Mal-être croissant des jeunes femmes et fin de vie, 6^e rapport, Observatoire National du Suicide, 2025, P.15

Depuis les années 2000, la Bretagne affiche une surmortalité de décès par suicide par rapport à la France. 700 bretons et bretonnes se suicident chaque année. La surmortalité en Bretagne est de + 49 % chez les hommes et de + 47 % chez les femmes¹⁵. Dans les territoires du sud de l'Est Morbihan (Questembert Communauté, Arc Sud Bretagne, et les trois communes Pénestin, Férel et Camoël) les taux sont équivalents à celui de la Bretagne. A noter que le Morbihan présente le plus fort taux de suicide chez les moins de 35 ans en Bretagne.

Le 6^e rapport de l'Observatoire National du Suicide (2025) dégage 2 grandes tendances, à savoir l'augmentation du suicide chez les hommes âgés et l'augmentation des hospitalisations pour tentatives de suicide chez les jeunes femmes et adolescentes. Le suicide représente la deuxième cause de mortalité chez les jeunes (après les accidents de la route). Mais, c'est aussi la tranche d'âge dont le taux de suicide est le moins élevé.

Les chiffres-clés

... de la mortalité par suicide en Bretagne

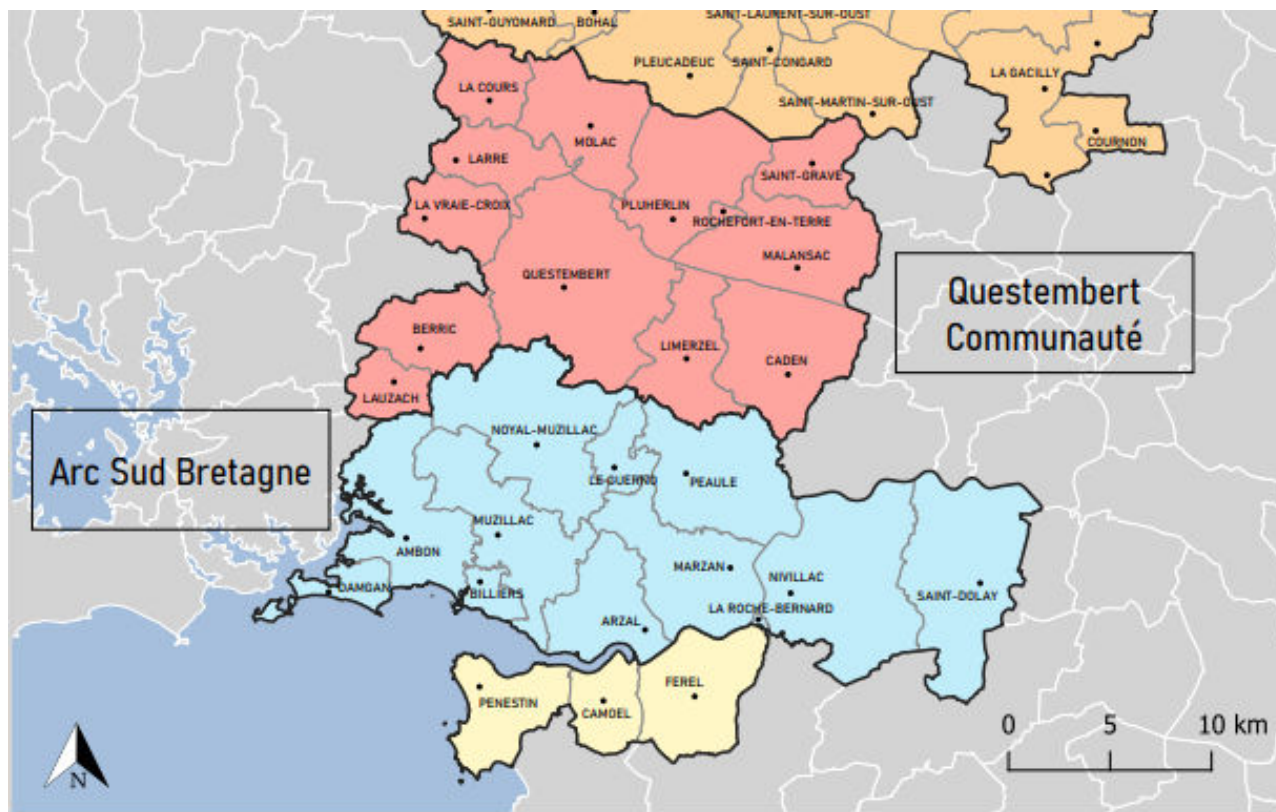


¹⁵ ORS Bretagne 2025, la mortalité par suicide

Partie 2 – Présentation de la partie sud de l’Est Morbihan

I- Un territoire rural et attractif

Figure 4 : Contrat Local de Santé Est-Morbihan



Principalement rural, le territoire Sud-Est Morbihan a une densité plus faible que celle du département (112,7 habitants par km²). En 2021, Questembert Communauté compte 24 202 habitants. En moyenne, la densité de la population est de 73,8 par km². Arc Sud Bretagne compte 28 730 habitants et en moyenne la densité de la population est de 81,4 par km². Concernant les trois communes de Cap Atlantique, Pénestin, Camoël et Férel comptent respectivement 2 028 habitants (densité moyenne de la population = 93,5), 3 404 habitants (densité moyenne de la population = 117,8) et 1 122 habitants (densité moyenne de la population = 78,3).

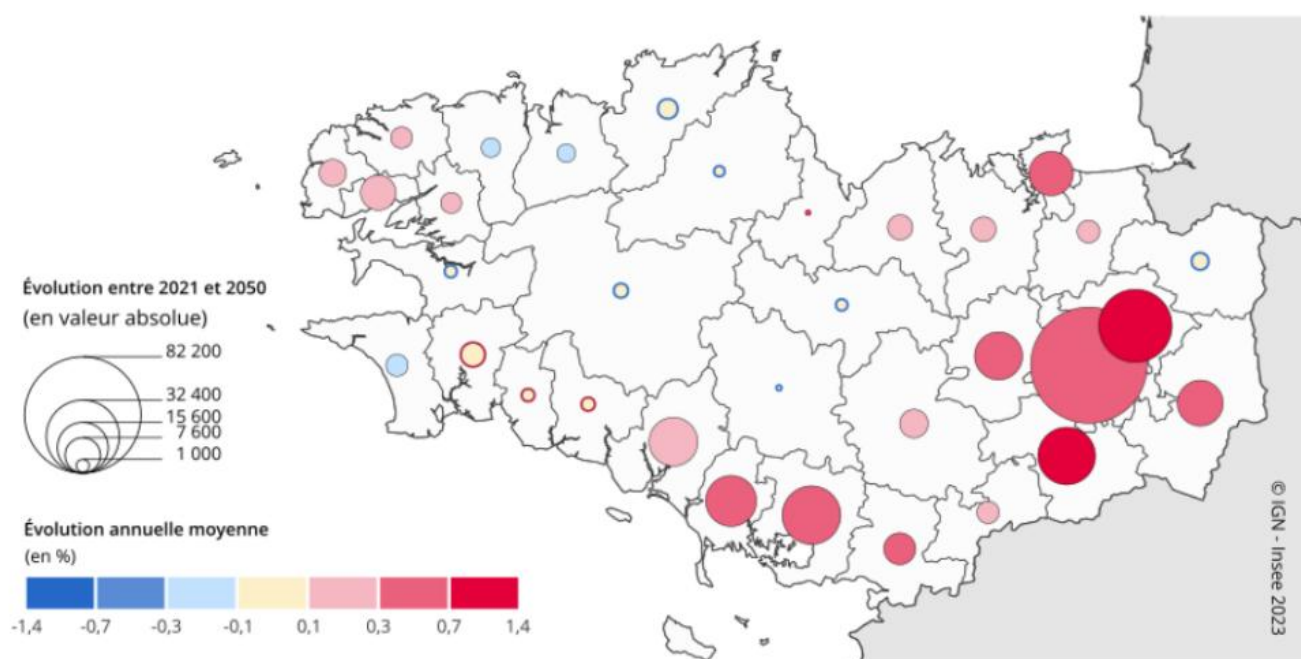
a. Une évolution de la population suivant les tendances nationales

Depuis plusieurs années, on constate une hausse de la population sur le territoire.

Selon l'INSEE, entre 2016 et 2022, le solde naturel de Questembert Communauté, Arc Sud Bretagne, Camoël et Férel sont négatifs, allant de - 0,1 % à - 0,2 %. Autrement dit, les naissances sont moins nombreuses que les décès. Quant à la commune de Pénestin, celle-ci a un solde naturel

particulièrement peu élevé de – 1,6 % dû à un faible taux de natalité (3,5 naissances pour 1000 habitants entre 2016 et 2022) et un taux de mortalité élevé (19,8 décès pour 1000 habitants entre 2016 et 2022).

Figure 5 : En 2050, la Bretagne compterait près de 260 000 habitants supplémentaires - Insee Analyses Bretagne - 121.



Selon l'INSEE, entre 2016 et 2022, les soldes migratoires de Questembert Communauté, Arc Sud Bretagne, Camoël, Férel et Pénestin sont positifs. Autrement dit, les arrivées sont plus nombreuses que les départs. Les communes de Camoël, Férel et Pénestin connaissant un solde migratoire particulièrement fort avec respectivement 2,6 %, 1,6 % et 3,2 %. Situées à proximité de la mer, ces communes bénéficient d'une forte attractivité. Le solde migratoire de Damgan de 3,6 %, commune d'Arc Sud Bretagne, le confirme.

La Bretagne est de plus en plus attractive et en particulier pour les jeunes actifs et les retraités. Cette dynamique profite à l'ensemble des départements bretons, avec une attractivité particulièrement marquée dans le Morbihan.

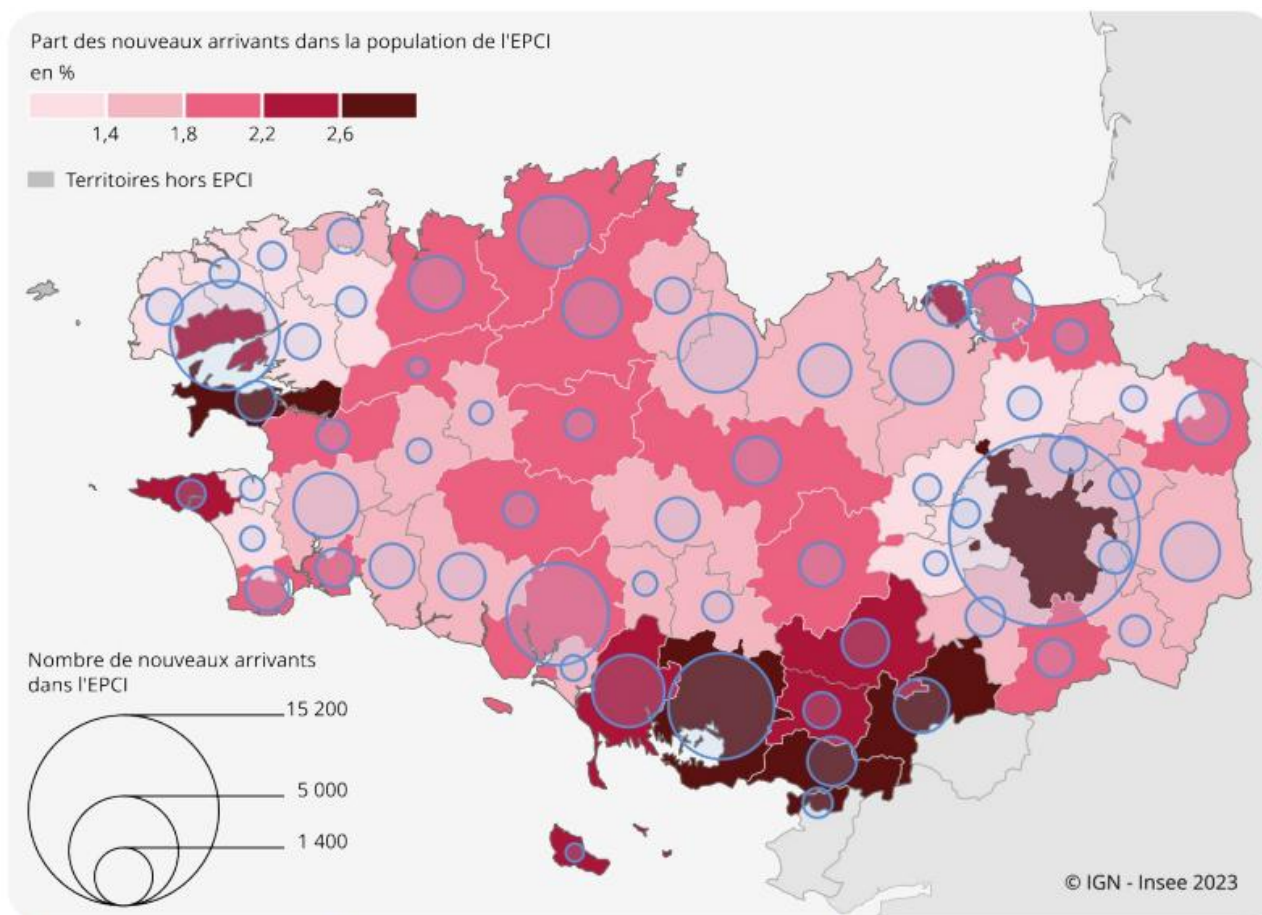
On constate également que les jeunes bretons (de 20 à 24 ans) sont très mobiles : bien que nombreux à arriver, ils sont encore plus nombreux à partir ce qui engendre un solde migratoire négatif pour cette tranche d'âge (-11 jeunes de 20-24 ans en un an)¹⁶.

¹⁶ Cazenave M., Lardoux J.M., « La Bretagne est de plus en plus attractive, en particulier pour les jeunes actifs et les retraités », Insee Analyses Bretagne n°120, novembre 2023

Les deux tranches de la population qui entrent le plus sur le territoire breton sont :

- Les adultes (30-39 ans : +4 500 entrants en 2019). L'arrivée de jeunes adultes s'accompagne de celle de leurs enfants (+ 3 300 pour les 0-9 ans).
- Les 60-69 ans (+5 800 entrants en 2019). On observe un excédent migratoire significatif chez les individus âgés de 60 à 64 ans, âge correspondant majoritairement à la transition vers la retraite¹⁷.

Figure 6 : Nombre de nouveaux arrivants par EPCI et part dans la population en Bretagne en 2019



Note : pour les EPCI de Redon et de Guérande, les données ne portent que sur la partie bretonne.

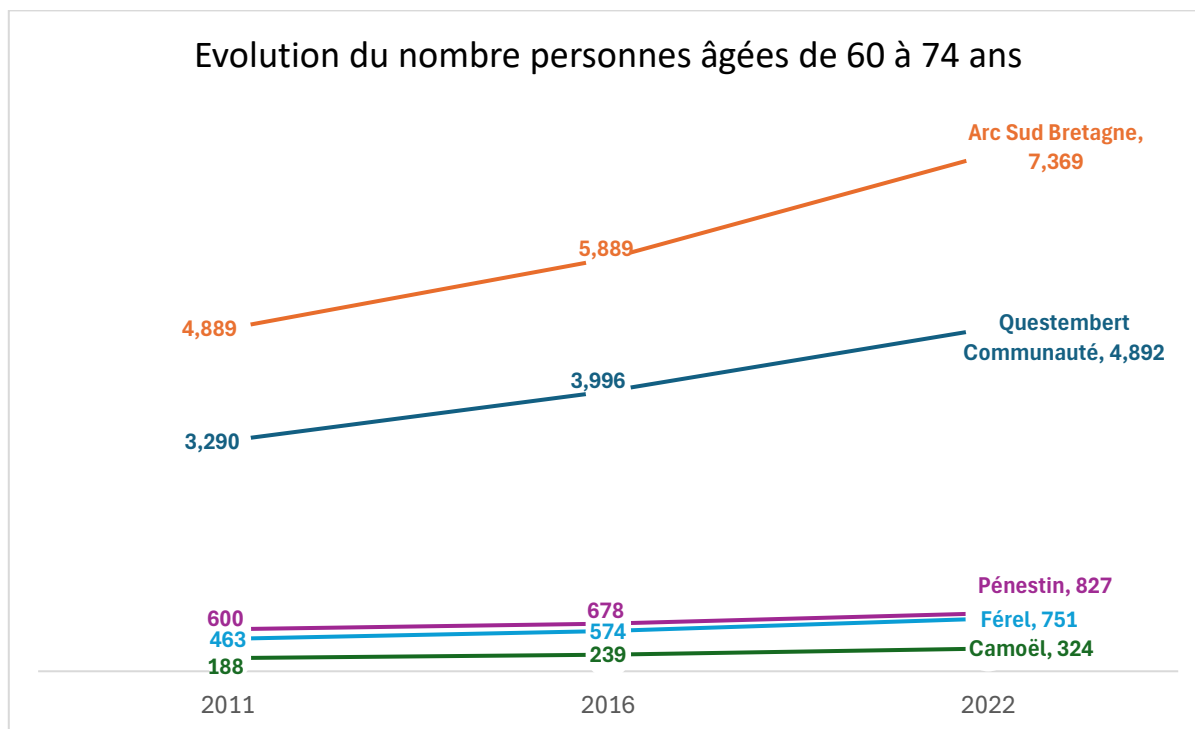
Source : Insee, recensement de la population 2020.

Plusieurs enjeux découlent de ce phénomène : des enjeux démographique (vieillesse accrue de la population : le Morbihan attire souvent des retraités ; une pression croissante sur les logements et les services de santé, etc.) ou encore des enjeux économiques et sociaux (adaptation des infrastructures : transports, santé, éducation etc.) Les besoins évoluent avec ces arrivées.

¹⁷ Cazenave M., Lardoux J.M., « La Bretagne est de plus en plus attractive, en particulier pour les jeunes actifs et les retraités », Insee Analyses Bretagne n°120, novembre 2023.

b. Vieillesse de la population

Le territoire sud connaît une accélération du vieillissement démographique (*Insee*) :



Le vieillissement de la population française s'accélère. Le territoire Sud-Est Morbihan n'échappe pas à cette tendance. Ainsi, on constate une forte augmentation des personnes âgées de 60 à 74 ans entre 2016 et 2022 toute collectivité confondue.

Focus : Dans un contexte de vieillissement démographique et face à la hausse des suicides chez les personnes âgées, le public senior requiert une attention particulière. Avec l'âge, le risque d'isolement social est accru. Selon le Conseil économique social et environnemental, l'isolement social est « *la situation dans laquelle se trouve la personne qui, du fait de relations durablement insuffisantes dans leur nombre ou leur qualité, est en situation de souffrance et de danger. Les relations d'une qualité insuffisante sont celles qui produisent un déni de reconnaissance, un déficit de sécurité et une participation empêchée. Le risque de cette situation tient au fait que l'isolement prive de certaines ressources impératives pour se constituer en tant que personne et accéder aux soins élémentaires et à la vie sociale.* ».

L'adaptation des territoires au vieillissement est un défi pour les collectivités, notamment en milieu rural. En effet, les personnes âgées peuvent rencontrer des problèmes de mobilité. Cette difficulté peut contribuer à l'isolement des personnes âgées.

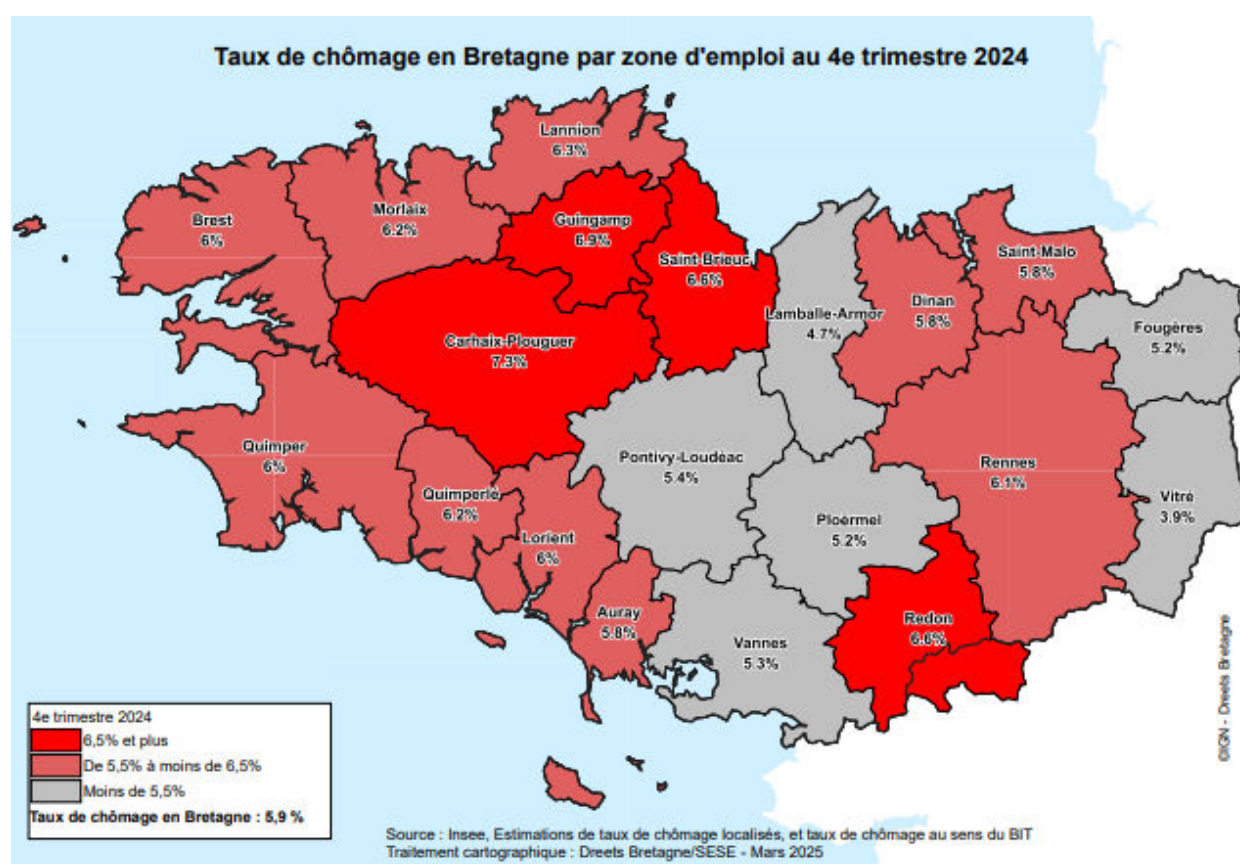
L'accélération du vieillissement de la population met en avant plusieurs enjeux en termes de prestation, d'accueil, de développement de services et de solutions d'accueil en établissement¹⁸.

Les acteurs des collectivités, du médico-social, les professionnels de santé doivent s'adapter à cette évolution.

II- Contexte socio-économique

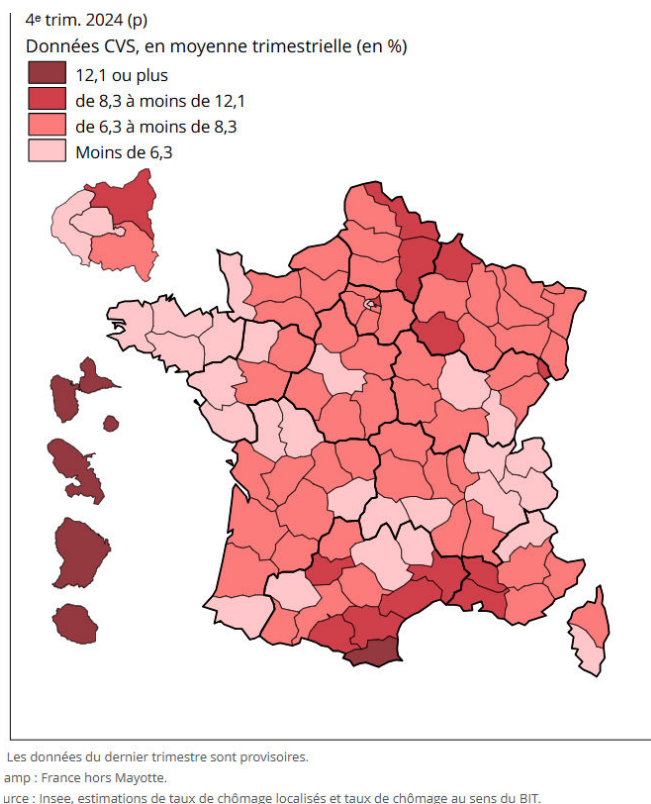
a. Un taux de chômage faible sur le territoire... mais, une persistance des inégalités salariales

Figure 7 : Les taux de chômage en Bretagne au 4ème trimestre 2024. (2025). DREETS Bretagne



¹⁸ Projet Territorial de Santé Mentale du Morbihan – Feuille de route 2021-2025

*Figure 8 : Taux de chômage localisés au 4ème semestre 2024 -
Insee.*



Focus : Au 4ème trimestre 2024, le département du Morbihan fait partie de ceux ayant le taux de chômage le plus faible, soit un taux inférieur à 6,3 %. Le Morbihan est donc un territoire attractif au niveau économique.

D'après des données provenant de l'INSEE, on peut observer un écart de salaire particulièrement marqué entre les hommes et les femmes, notamment chez les cadres, peu importe la zone du territoire. L'écart est d'environ -17 % de salaire net horaire moyen pour Questembert Communauté et Arc Sud Bretagne. L'écart est le plus faible, voire inexistant, dans la catégorie des employés. A Pénestin, un écart légèrement positif est observé entre les hommes et les femmes dans cette catégorie.

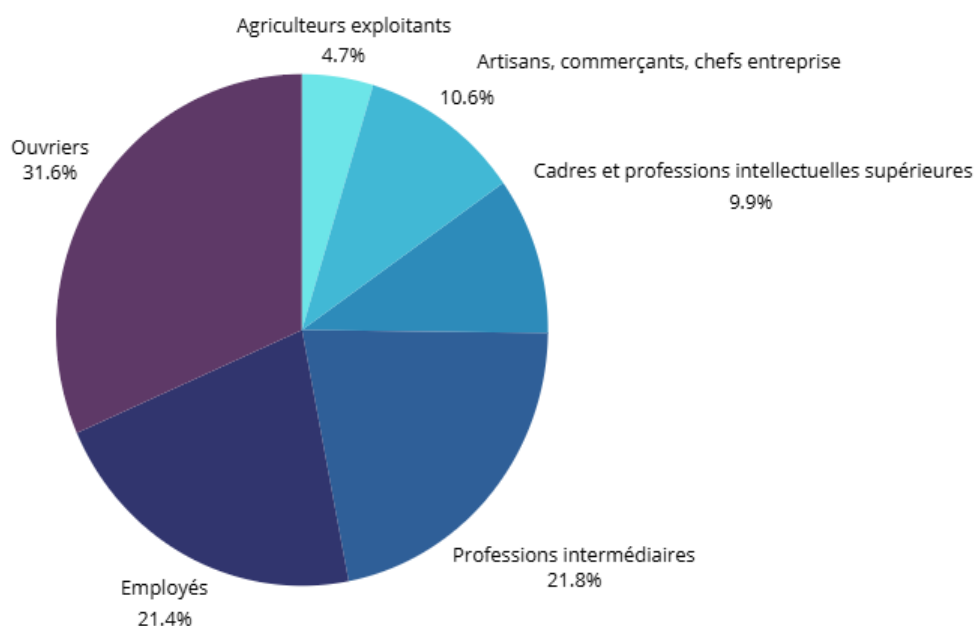
Sur Questembert Communauté, le taux de pauvreté moyen est de 10,5 % en 2021, avec des disparités selon les âges. **Les 30-39 ans sont les plus touchés (12,4 %), suivis des 50-59 ans (11,2 %), tandis que les 60-74 ans présentent le taux le plus bas (8,2 %).**

Sur Arc Bretagne Sud, le taux de pauvreté moyen est de 9,2 % en 2021. Ici encore nous retrouvons le même schéma, les 30-39 ans sont les plus touchés (11,1 %), suivis des 50-59 ans (10,7 %), tandis que les 60-74 ans présentent le taux le plus bas (6,4 %).

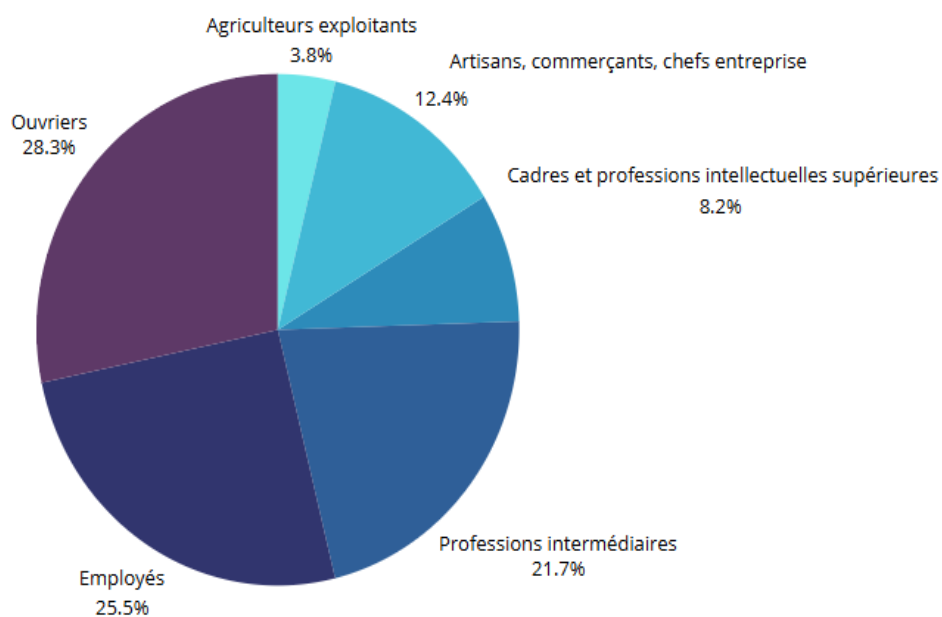
b. Catégorie socio-professionnelle : Une proportion importante d'ouvriers et d'agriculteurs

Emploi par catégorie socio-professionnelle en 2021 – Insee :

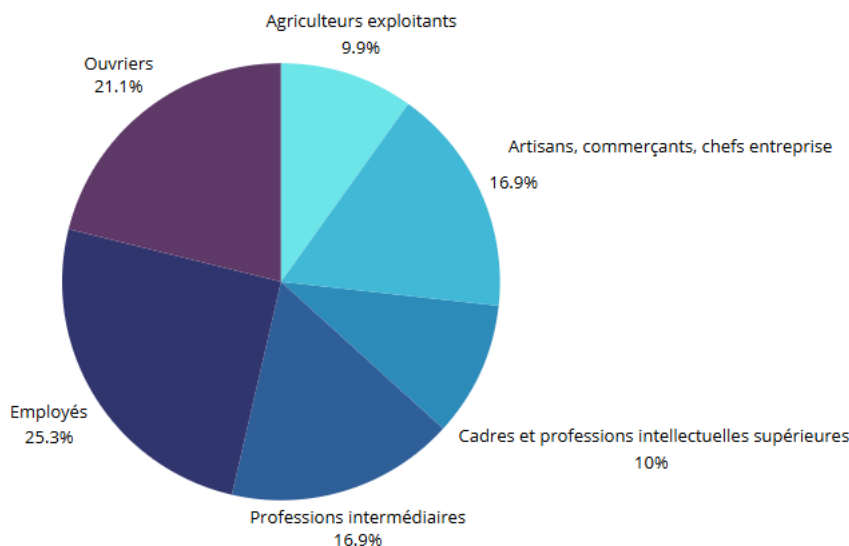
Questembert Communauté



Arc Sud Bretagne



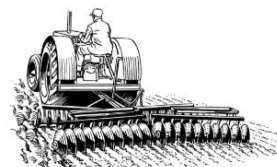
Cap Atlantique (Pénestin + Férel, absence de données sur Camoël)



En 2021, la proportion d'ouvriers était supérieure à celle de l'échelle nationale avec 31,6 % pour Questembert Communauté, 28,3 % pour Arc Sud Bretagne et 21,1 % pour les deux communes du Cap Atlantique (Pénestin et Férel), contre 19,1 % à l'échelle nationale.

Focus : Une baisse de la proportion d'ouvriers est tout de même constatée sur tout le territoire entre 2010 et 2021 du fait de l'augmentation du niveau de qualification de la population.

Selon des chiffres de l'Insee de 2019, la proportion d'agriculteurs à l'échelle nationale est à cette date de 1,5 %¹⁹. Le territoire étant rural, même s'il y a de moins en moins d'agriculteurs en France, la proportion d'agriculteurs sur notre territoire est plus élevée qu'à l'échelle nationale, car sur Questembert Communauté, il y a 4,7 % d'agriculteurs exploitants, à Arc Sud Bretagne 3,8 %, et sur les deux communes du Cap Atlantique (Pénestin et Férel) 9,9 %.



Par ailleurs, on constate sur Arc Sud Bretagne une diminution de 20 % du nombre d'exploitants agricoles et une baisse de 30 % du nombre d'exploitations agricoles entre 2010 et 2020²⁰. Sur Questembert Communauté, et selon des données de 2021 de l'Agence Bio, entre 2000 et 2020, il y a eu une diminution de 405 exploitations agricoles²¹.

D'après la notice d'information du territoire « Pénestin, Camoël, Férel » (Campagne 2024) de la DRAAF et du diagnostic agroenvironnemental du territoire, beaucoup de départs à la retraite sont à

¹⁹ Chardons O, et al., « Les agriculteurs : de moins en moins nombreux et de plus en plus d'hommes », Insee Focus n° 212. Octobre 2020.

²⁰ Agriculture & Territoires. Juillet 2022. [Diagnostic Agricole de la communauté de communes d'Arc Sud Bretagne](#).

²¹ Agence bio. Décembre 2021. Chambre d'agriculture de Bretagne. [Observatoire de la production bio CC Questembert Communauté](#)

prévoir dans les années à venir et les recrutements de salariés sont difficiles²². Les conditions d'exercice de ce métier représentent de réels facteurs de mal-être. « *Aujourd'hui, 46 % des agriculteurs souffrent de stress et 34 % risquent le burn-out. Chacun estime que le niveau de charge mentale est élevé, à cause du stress, de l'organisation, ou des tâches administratives* »²³.

Pourquoi cette forte proportion d'ouvriers et d'agriculteurs ?

L'implantation d'industrie agro-alimentaire explique la surreprésentation de la part d'agriculteurs et d'ouvrier dans la population du Morbihan par rapport au reste de la France.

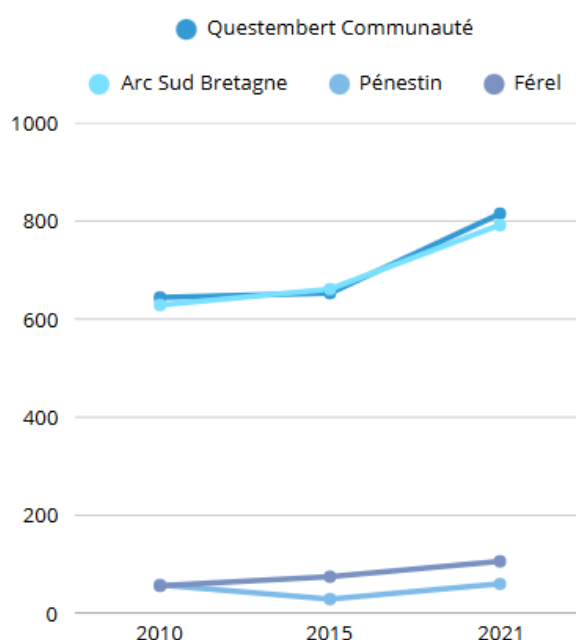
c. La composition des ménages

Concernant les ménages du territoire, deux constats ont pu être faits. Tout d'abord, il y a une augmentation des familles monoparentales et celles-ci sont majoritairement composées de femmes seules avec enfant(s)²⁴.

Même si les couples sans enfant sont plus nombreux sur l'ensemble du territoire, une augmentation des familles monoparentales est constatée

- Questembert Communauté : +171 entre 2010 et 2021 ;
- Arc Sud Bretagne : + 163 entre 2010 et 2021 ;
- Férel : +50 entre 2010 et 2021 ;
- Pénestin : +31 familles monoparentales entre 2015 et 2021.

La progression de la monoparentalité est principalement la conséquence de l'augmentation des ruptures. Ces dernières ont été facilitées par des lois donnant plus de liberté aux femmes, notamment les évolutions du droit de la famille avec



²² Notice d'information du territoire « Pénestin, Camoël, Férel » (campagne 2024). DRAAF Bretagne. [notice-territoire_bt_pcaf_2024.pdf](#)

²³ Levaillant, B. (2024, 29 novembre). « L'agriculteur c'est un homme ou une femme qui doit aller bien ». Une journée de la surcharge mentale dans les fermes. France 3 Bretagne.

²⁴ Dossier complet – Intercommunalité-Métropole de CC Questembert Communauté (245614383) | Insee. (s. d.)

Dossier complet – Intercommunalité-Métropole de CC Arc Sud Bretagne (200027027) | Insee. (s. d.).

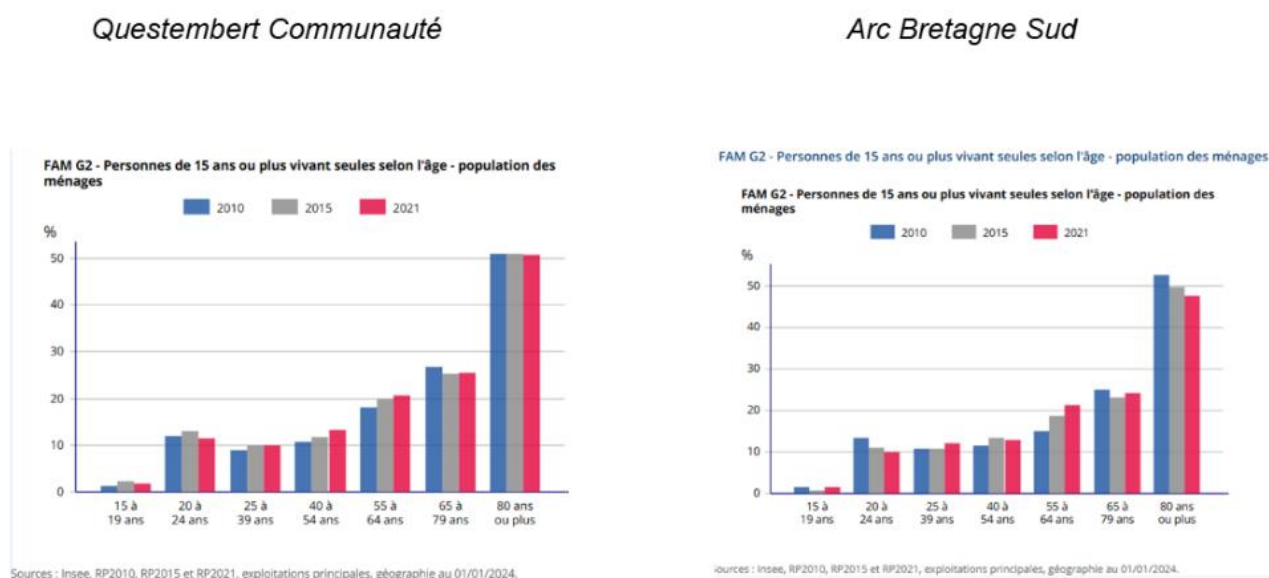
Dossier complet – Commune de Pénestin (56155) | Insee. (s. d.).

Dossier complet – Commune de Férel (56058) | Insee. (s. d.).

l'instauration en 1975 du divorce par consentement mutuel couplé à l'élévation du taux d'activité féminin²⁵.

On observe également qu'au fil du temps, les personnes de 80 ans et plus, sont toujours les plus nombreuses à vivre seules sur tout le territoire (environ 50 % de la population) (données *Insee*).

Figure 9 : Dossier complet - Intercommunalité-Métropole de CC Questembert Communauté et Arc Sud Bretagne - Insee



On observe le même phénomène sur les trois communes : Pénestin, Férel et Camoël.

C'est un fait qui s'observe également à l'échelle nationale, avec une proportion de 48,6 % de personnes âgées de plus de 80 ans vivant seules. Ce sont majoritairement des femmes : 61,6 % contre 27,4 % d'hommes. Cela est dû à l'espérance de vie plus élevée chez les femmes²⁶.

Focus : Ce phénomène rend compte d'un risque d'isolement social important chez les plus âgés et notamment chez les femmes.

Le territoire étant rural, selon le rapport des Petits frères des pauvres, l'isolement est différent du milieu urbain. Les solidarités sont plus fortes en milieu rural, mais il peut y avoir un manque de services du quotidien et de transports qui peuvent renforcer l'isolement. 86 % des Français sont attachés à la commune dans laquelle ils habitent, pour autant, les personnes âgées vivant en zone rurale, peuvent

²⁵ Centre d'observation de la société. *Familles monoparentales : la progression continue*. 25 mars 2025.

²⁶ Centre d'observation de la société. 13 juin 2023. [De plus en plus de personnes vivent seules - Centre d'observation de la société](#).

être en manque de commerces de proximité, de professionnels de santé ou encore peuvent faire face à l'inaccessibilité des services publics ce qui tend à les isoler²⁷.

Cependant, toutes les communes d'Arc Sud Bretagne disposent d'au moins un commerce alimentaire et les deux tiers des habitants vivent sur une commune disposant des trois commerces alimentaires de base (selon la synthèse du diagnostic d'Arc Sud Bretagne 2022)²⁸.

En 2012, Questembert Communauté comptait 6 399 emplois, dont 43 % concentré à Questembert, grâce à la présence d'équipements et de services (supermarché, emplois liés aux services publics, etc.) et d'un tissu entrepreneurial dynamique. D'autres communes comme Rochefort-en-Terre, la Vraie-Croix, Malansac et Lauzach rassemblent 36 % des emplois, portées par leur accessibilité, leurs zones communautaires ou leur attractivité touristique²⁹. Sur la commune de Questembert, malgré la fermeture de certains commerces de proximité en centre-ville, l'activité artisanale reste globalement stable, avec 64 % des artisans prévoyant un maintien de leur activité et 18 % une progression.

d. L'habitat

Selon les données de 2021 provenant de l'Insee, le territoire se compose majoritairement de résidences principales et leur nombre ne cesse d'augmenter³⁰.

²⁷ L'état du mal-logement en Bretagne 2024. (Rapport annuel (29ème) - 2024). Fondation pour le logement des Défavorisés.

²⁸ Synthèse du diagnostic Arc Sud Bretagne. 2022. [SCoT ASB Diagnostic 221118.pdf](#)

²⁹ Présentation - Questembert Communauté. (2023b, novembre 21). Questembert Communauté.

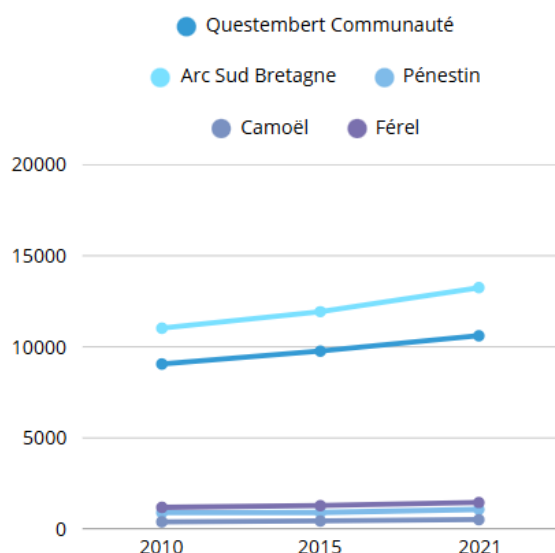
³⁰ Dossier complet – Intercommunalité-Métropole de CC Questembert Communauté (245614383) | Insee. (s. d.)

Dossier complet – Intercommunalité-Métropole de CC Arc Sud Bretagne (200027027) | Insee. (s. d.).

Dossier complet – Commune de Pénestin (56155) | Insee. (s. d.).

Dossier complet – Commune de Férel (56058) | Insee. (s. d.).

Dossier complet – Commune de Camoël (56030) | Insee. (s. d.).



EPCI/Communes	% de résidences principales (2021)	% de maisons (2021)
Questembert Communauté	82.2%	91.7%
Arc Sud Bretagne	66.1%	86.8%
Férel	78.9%	97.1%
Camoël	58.9%	76.7%
Pénestin	27.6%	83.2%

Le faible taux de résidences principales à Pénestin s'explique par le fait que sa population y est plus âgée. En effet, les deux tiers des détenteurs de résidences secondaires sont au moins âgés de 60 et font partis des plus aisés du territoire. De plus, la moitié de ces propriétaires sont originaires de la région et des pays de Loire³¹.

Questembert Communauté a une situation géographique privilégiée, se trouvant aux portes du littoral et de la Bretagne intérieure³².

Cap Atlantique (Pénestin, Férel, Camoël) est un territoire très attractif du fait d'un linéaire côtier de 85 km à proximité des trois communes, des nombreux sites de baignade, des paysages de zones humides et des marais salants. Le territoire se trouve également à proximité de pôles urbains tels que Nantes ou encore Saint-Nazaire.

L'habitats indignes

Qu'est-ce que l'habitat indigne ? Dans les cas les plus graves, il s'agit de locaux impropres à l'habitation. Les logements indignes (maisons ou appartements) menacent la santé (risques électriques, froid, humidité, insalubrité...) et la sécurité des occupants³³.

La qualité du logement impacte l'environnement, le cadre de vie et la santé mentale des occupants. Un habitat décent prévient certains risques et pathologies. L'ANAH et le ministère de la

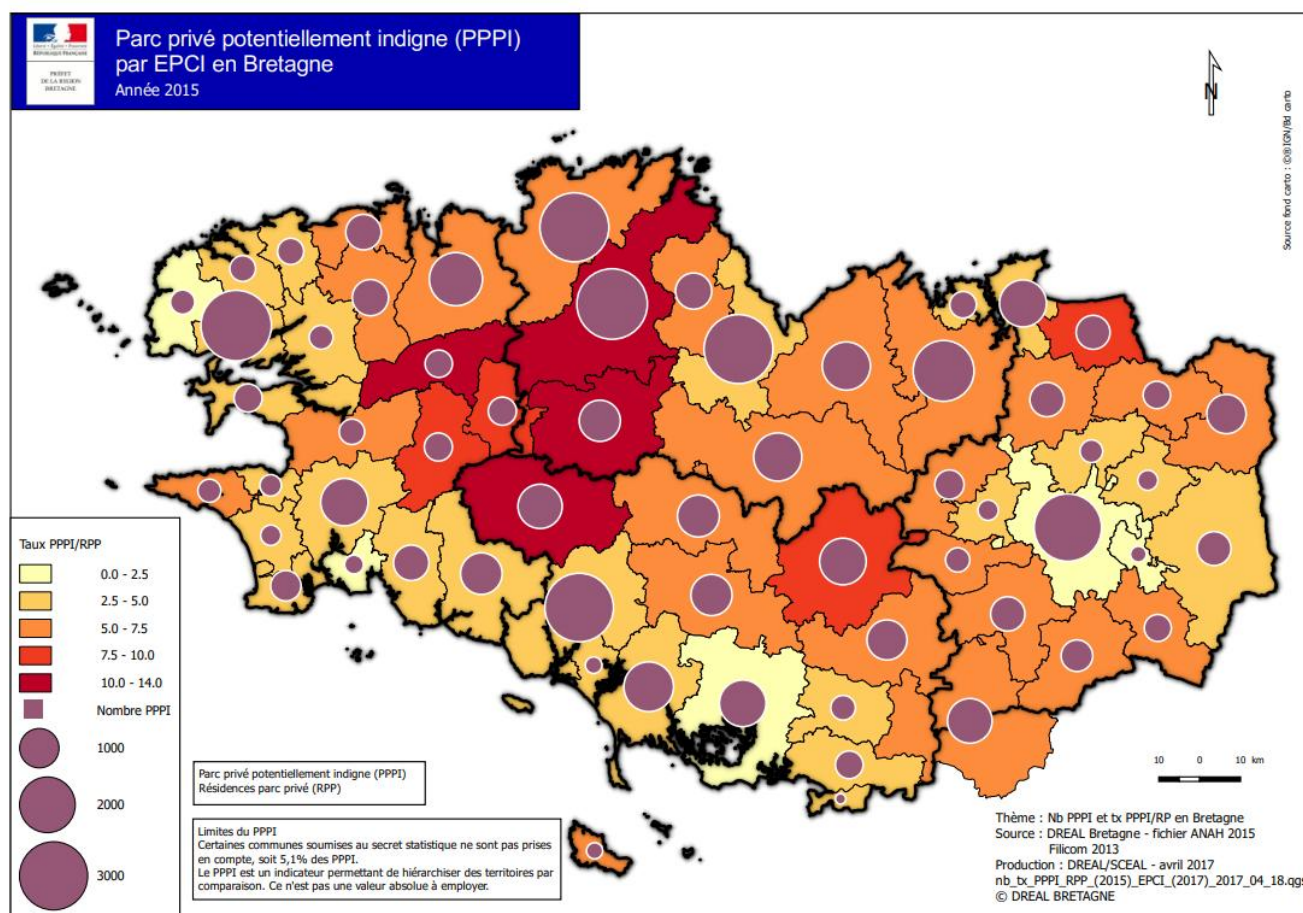
³¹ Cros L, et al., En Bretagne, la moitié des résidences secondaires sont détenues par des habitants de la région ou des Pays de la Loire. Insee Analyses Bretagne n°117. Mai 2023.

³² Présentation - Questembert Communauté. (2023, 21 novembre). Questembert Communauté.

³³ L'état du mal-logement en Bretagne 2024. (Rapport annuel (29ème) - 2024). Fondation pour le logement des Défavorisés.

Cohésion des territoires évaluent le Parc Privé Potentiellement Indigne (PPPI) pour mieux lutter contre l'habitat indigne. L'incurie est définie par la DIHAL comme une occupation inadéquate avec accumulation de déchets ou d'objets, voire d'animaux, est présente sur le territoire est Morbihan³⁴.

Figure 10 : Parc Privé Potentiellement Indigne (PPPI) par EPCI en Bretagne - DREAL Bretagne - fichier ANAH 2015



D'après la DREAL Bretagne, en 2015, le taux de Parc Privé Potentiellement Indigne (PPPI) des territoires du sud-est Morbihan est compris entre 2,5 et 5%. En milieu rural, le PPPI est composé majoritairement de maisons occupées par des propriétaires occupants pauvres, âgés, qui souffrent de problèmes de santé et qui souvent ne font pas la demande de travaux conséquents. Les profils changent, car on retrouve un rajeunissement des propriétaires et de plus en plus de femmes seules ou avec enfant(s) notamment³⁵. Il est tout de même important de noter que ce PPPI est en diminution, il a diminué d'environ 20 % entre 2005 et 2013³⁶.

³⁴ Contrat Local de Santé Est Morbihan 2023-2027. [La Santé au Pays de Ploërmel -Coeur de Bretagne](#)

³⁵ L'état du mal-logement en Bretagne 2024. (Rapport annuel (29ème) - 2024). Fondation pour le logement des Défavorisés.

³⁶ « Bretagne : Pauvreté et précarité en Bretagne. », Insee Dossier Bretagne n°3, Juin 2018.

La Bretagne compte environ 60 000 logements indignes, soit 10 % des cas en France. Parmi eux, on estime à 14 000 le nombre de résidences principales concernées dans le Morbihan³⁷.

III- L’offre de santé

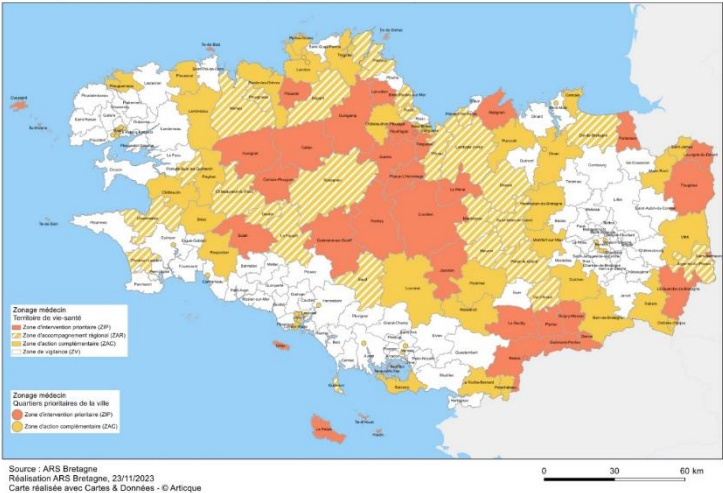
Questembert Communauté	3 Maisons de Santé Pluriprofessionnelles (Questembert, Malansac, Berric) ³⁸ Service de Soins Infirmiers à Domicile (Questembert, Malansac) Antenne de l’Etablissement Public de Santé Mentale Morbihan : - Centre Médico-Psychologique de secteur (Questembert) - Centre Psychothérapique pour Enfants et Adolescents (Questembert) Service d’Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés (SAMSAH)
Arc Sud Bretagne	Hôpital de proximité (Nivillac) Service de Soins Infirmiers à Domicile (Muzillac, Nivillac) Maison de Santé Pluriprofessionnelle (Muzillac) Antenne de l’Etablissement Public de Santé Mentale Morbihan : - Centre Médico-Psychologique de secteur (Muzillac) - Centre Médico-Psychologique (Nivillac) - Centre Psychothérapique pour Enfants et Adolescents (Muzillac) - Centre de réhabilitation psychosociale de Billiers

A côté des Maisons de Santé Pluriprofessionnelle constituées autour d’un projet de santé commun, il existe des regroupements de professionnels de santé au sein d’une même structure. Ces structures privées ne sont pas des exercices coordonnés. C’est le cas pour la Maison Médicale d’Ambon ou du Cabinet Médical de Noyal-Muzillac par exemple.

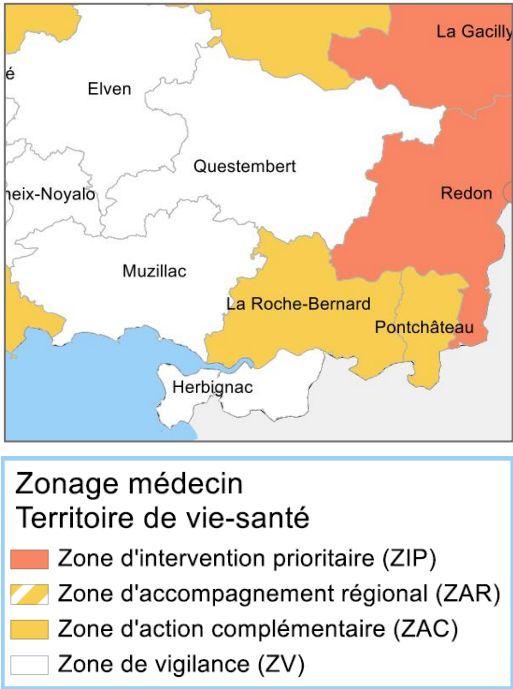
³⁷ L’état du mal-logement en Bretagne 2024. (Rapport annuel (29ème) - 2024). Fondation pour le logement des défavorisés.
³⁸ « Introduites dans le code de la santé publique en 2007, les maisons de santé sont dotées de la personnalité morale et constituées de professionnels médicaux, auxiliaires médicaux et pharmaciens (a minima deux médecins généralistes - ou un à titre provisoire - et un auxiliaire médical). Ces professionnels de santé doivent élaborer un projet de santé attestant de la coordination de leur exercice qui doit être soumis à l’[agence régionale de santé](#). Cette collaboration les distingue des cabinets de groupe. Cette démarche doit permettre d’améliorer la qualité des soins pour le patient grâce à une meilleure coordination. » [Maisons de santé pluriprofessionnelles | Ministères Aménagement du territoire Transition écologique](#), Publié le 08 août 2022

Il y existe également une offre de structures du médico-social sur le territoire (Etablissement d’Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes, Etablissement d’Accueil Médicalisé/Non Médicalisé, etc.) ainsi que des professionnels libéraux (infirmiers, sage-femmes, etc.). On compte 10 psychologues conventionnés sur le territoire. Aucun psychiatre n’est installé en libéral. Des dispositifs et associations en lien avec la santé sont également présents sur le territoire.

Zonage Médecins - BRETAGNE (13 décembre 2023)



L’ARS définit les « zones caractérisées par une offre de soins insuffisante ou par des difficultés dans l’accès aux soins » ³⁹. Les territoires-de-vie-santé se répartissent en 4 catégories : les zones d’intervention prioritaire, les zones d’accompagnement régional, les zones d’action complémentaire, les zones de vigilance.



Questembert Communauté, la partie nord d’Arc Sud Bretagne ainsi que Camoël, Férel et Pénestin sont en zone de vigilance en ce qui concerne le zonage des médecins. 5 communes au sud d’Arc Sud Bretagne sont en zone d’action complémentaire. D’après le zonage 2023, le sud-est Morbihan ne semble pas être le territoire le plus démunis en matière d’offre de soins. Néanmoins, certains territoires limitrophes sont en zone d’intervention prioritaire. De plus, le zonage tient compte de la répartition des médecins toute spécialité confondue. Or, le territoire compte peu de médecins spécialistes.

³⁹ Article 1, Arrêté du 9 mai 2025 relatif à la méthodologie applicable à la profession de médecin pour la détermination des zones prévues au 1° de l'article L. 1434-4 du code de la santé publique

En ce qui concerne les chirurgiens-dentistes, la quasi-exclusivité du territoire sud-est Morbihan est classée en zone très sous-dotée.

Partie 3 – Résultats de l'enquête

Début 2025, a été validé en comité de pilotage du CLS la réalisation d'un diagnostic santé mentale sur la partie sud-est du territoire. Une stagiaire en charge de ce diagnostic a été recrutée sur une période de trois mois. Cette étude a pour objectif d'identifier les besoins et les ressources mobilisables de la partie sud de l'Est Morbihan, en vue de prioriser des thématiques en matière de santé mentale. Ce travail est un préalable à la mise en place d'un Conseil Local en Santé Mentale (CLSM). Pour ce travail, il a été choisi d'analyser les données statistiques à disposition avant de diffuser une enquête auprès des habitants, professionnels et élus du territoire. L'enquête était composée de 3 questionnaires : un à destination des élus, un à destination des habitants et un à destination des professionnels. La diffusion des questionnaires s'est réalisée de mi-mars à mi-avril, à la fois sous format numérique et papier, auprès des mairies (pour atteindre les habitants et les agents), des élus et des professionnels. Des flyers et affiches, comportant des QR codes menant aux questionnaires, ont également été distribués dans les commerces locaux, sur certains marchés, ainsi que lors des différentes actions du CLS. Cette approche visait à toucher un public plus large et à expliquer clairement notre démarche aux personnes interrogées.

Des entretiens avec certains acteurs clés ont également été réalisés par la stagiaire qui nous a accompagnés.

Pour information, nous avons récoltés :

- 150 réponses d'habitants
- 69 réponses de professionnels
- 32 réponses d'élus

Les principaux enseignements de cette enquête sont les suivants :

Focus habitants

- Presque 1/3 des répondants assure se préoccuper peu ou pas du tout de sa santé mentale.
- Les habitants identifient des manques sur le territoire en matière d'offre de transports en communs, de services de santé et de professionnels, d'informations sur la santé mentale ou encore de services de proximité.

Focus professionnels

- Plus de la moitié des professionnels interrogés rencontrent des difficultés à mobiliser les ressources du territoire (exemple : CMP, Maison des Adolescents, associations etc.). Cela est lié au manque de place, aux délais de rendez-vous longs, au manque de lisibilité de l'offre disponible, aux difficultés de mobilité sur notre territoire rural.
- 1 répondant sur 5 oriente difficilement ou pas du tout vers une prise en charge relative à la santé mentale. Et 75 % estiment qu'il manque des professionnels et structures sociales, sanitaires et médico-sociales.

Focus élus

- Plus de 60 % des élus trouvent difficile de mobiliser les ressources du territoire, notamment par méconnaissance.
- 1 élu sur 5 ne sent pas capable de gérer des situations complexes. Certains élus assurent ne pas connaître du tout l'offre en santé mentale et l'offre de soins psychiatriques sur leur territoire.
- De plus, nous notons que presque 1/3 des élus interrogés ne se préoccupent pas suffisamment ou pas du tout de leur propre santé mentale.

Globalement, des thématiques à traiter sur le territoire sont ressorties comme prioritaires :

- 1) L'accès aux soins
- 2) La santé mentale des jeunes
- 3) La prévention du suicide
- 4) Les addictions
- 5) La santé mentale des personnes âgées

I- Résultats du sondage auprès des habitants

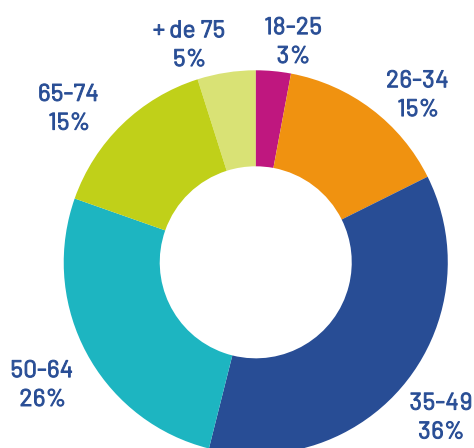
Ce questionnaire s'adressait aux personnes ayant plus de 18 ans résidants sur Questembert Communauté, Arc Sud Bretagne, Camoël, Férel et Pénestin.

a. Profil des répondants

- 150 répondants
- 83,3 % de femmes et 16 % d'hommes
- 34,7 % des répondants sont employés et 21,3 % sont retraités

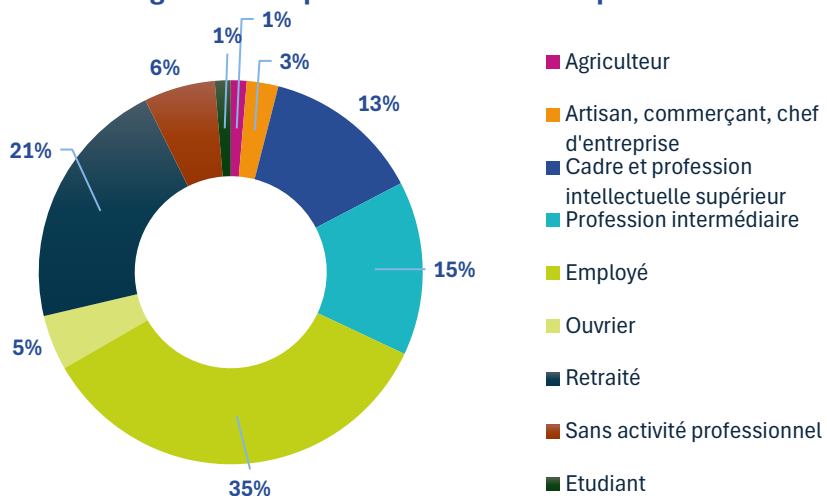


Tranche d'âge des répondants



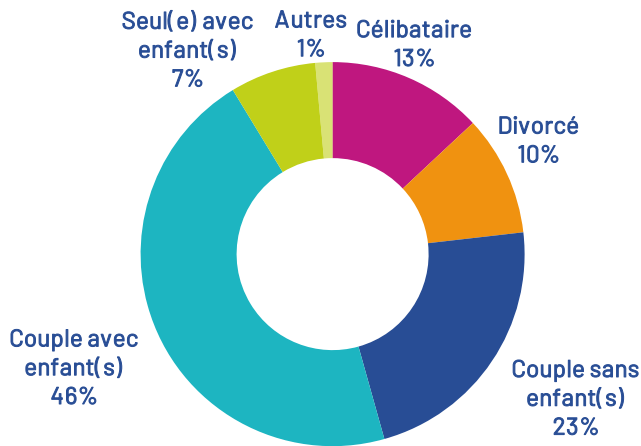
La catégorie d'âge la plus représentée est celle des 35-49 ans (36 %), suivie des 50-64 ans (26 %) et des 65 ans et plus (20 %).

Catégorie socio-professionnelle des répondants



Les catégories socio-professionnelles les moins représentées sont celles des étudiants, des agriculteurs et des artisans, commerçants et chefs d'entreprise. Les ouvriers, catégorie socio-professionnelle la plus représentée sur le territoire, ont peu répondu.

Composition des ménages



95,3 % des répondants habitent dans une maison. La majorité des répondants déclarent se sentir bien (33,6 %), voire très bien (61,7 %) dans leur logement. 94,7 % des répondants disposent d'un jardin privé ou partagé.

b. Les services du territoire

Perception des habitants sur leur territoire

Les habitants expriment plusieurs constats concernant leur cadre de vie et l'accès aux services :

- **72,5 %** estiment que leur territoire est **insuffisamment desservi en transports en commun**.
- À l'inverse, **85 %** considèrent que **l'offre culturelle est satisfaisante**, et **74 %** se disent **bien informés** des activités existantes sur leur territoire.

Le **manque de services** est un **facteur aggravant de vulnérabilité**, pouvant entraîner **isolement social, surcharge domestique, précarité, inégalités professionnelles** ou encore **pression liée à la disponibilité**.

Les services perçus comme manquants

Si **56,6 %** des répondants estiment **ne pas manquer de services**, **43,4 %** déclarent au contraire **des insuffisances**, notamment concernant :

- Les **commerces de proximité** (boulangerie, supermarché, épicerie, etc.) ;
- Les **services du quotidien** (distributeur automatique, bureau de poste, aide administrative) ;
- Les **équipements de loisirs et de plein air** ;
- Les **transports en commun**.

L'offre de santé

Concernant la santé, **68,5 %** des répondants soulignent un **manque de structures, de services et de professionnels**, notamment :

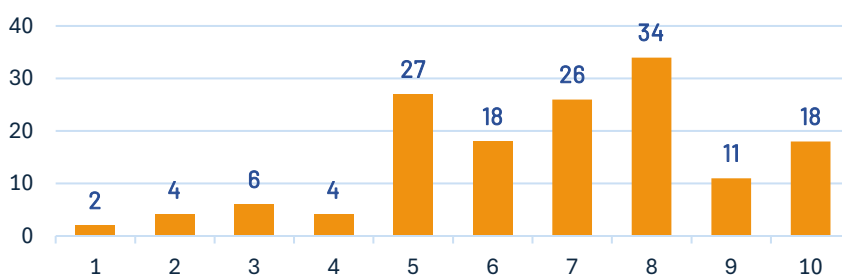
- Des **professionnels de santé mentale** (psychologues, psychiatres) ;
- Des **médecins généralistes** ;
- Des **dentistes** ;
- D'autres **spécialistes** (kinésithérapeutes, ophtalmologues, dermatologues) ;
- Des **intervenants à domicile**.

c. Habitudes et attentes en matière de santé mentale

Pour les habitants répondants, une bonne santé mentale, c'est :

- Être bien dans sa tête, dans sa peau, dans son corps
- Avoir un équilibre
- Être serein
- Prendre soin de soi et des autres
- Avoir des activités quotidiennes
- Savoir gérer ses émotions
- Être en capacité de gérer les problèmes du quotidien
- Avoir un bon entourage
- Ne pas avoir de troubles
- Savoir demander de l'aide lorsqu'on en a besoin
- Ressentir un état de bien-être global

Le bien-être des habitants sur une échelle de 1 à 10



La majorité des répondants se situent sur l'échelle haute. 34 personnes se situent à 8 sur l'échelle. 43 se situent tout de même à 5 ou moins.

Dans l'ensemble, les habitants accordent une attention particulière à leur santé mentale. **Ainsi, 71,8 % des répondants déclarent y être attentifs.** Pour en prendre soin, ils privilégient plusieurs moyens :

- 58 % pratiquent une activité sportive,
- 55 % veillent à la qualité de leur sommeil,
- 53 % adoptent une alimentation équilibrée,
- 53 % consultent un professionnel,
- 40 % recherchent un bon équilibre entre vie personnelle et vie professionnelle.

Face au mal-être 62,2 % des habitants déclarent trouver facilement des solutions pour aller mieux.

Que faire face à un mal-être :



La santé mentale est une priorité pour les habitants du Sud-est Morbihan :

« Besoin de groupe de soutien à la parentalité, d'assistante sociale et d'aide sécurité sociale ». Camoël

“En tant que parents on se sent seuls face au mal-être des adolescents. De plus quand ils commencent à vouloir être indépendants, voir leurs amis, ils sont bloqués car il n'y a aucun transport en commun pour rejoindre Questembert ou Elven !)”. Larré

“La santé mentale dépend d'un nombre de facteurs très importants dont certains ne dépendent pas du soin [...] : cadre de vie, offre culturelle, offre sportive, lien social...” Muzillac

Selon les habitants, les thématiques prioritaires pour le territoire (par ordre de priorité) sont :

- 1) L'accès aux soins
- 2) La santé mentale des jeunes
- 3) La santé mentale des personnes âgées
- 4) La prévention du suicide
- 5) Logement et habitat

66,4 % des répondants souhaiterait avoir plus de connaissances sur la santé mentale. Comme il a déjà été évoqué dans la partie concernant les manques sur le territoire, en milieu rural, l'accès aux soins peut s'avérer difficile notamment en raison de problèmes de mobilité et des disparités en matière d'offre médicale. C'est pourquoi, selon les habitants, il est indispensable de favoriser cet accès pour favoriser le bien-être de l'ensemble de la population.

Aussi, la santé mentale des jeunes est celle qui se dégrade le plus aujourd'hui, et les comportements suicidaires représentent la deuxième cause de mortalité chez les 15-24 ans⁴⁰. C'est pourquoi il est essentiel de prendre en compte l'ensemble des facteurs nuisibles ayant un impact, présent ou passé, sur leur bien-être, qu'il s'agisse de la pression scolaire, de la crise covid, des conflits armés, de la crise climatique, des risques liés à l'utilisation des médias, etc.

Ensuite, le territoire étant vieillissant et les personnes âgées étant les plus concernées par les comportements suicidaires, une attention particulière doit leur être portée⁴¹.

Enfin, le suicide étant le plus élevé en Bretagne, notamment dans le Morbihan, la thématique autour de la prévention du suicide se révèle être primordiale. Malgré le fait que les hommes soient le plus touchés, il est essentiel de ne pas négliger la population jeune et féminine, pour qui les tentatives de suicides et les hospitalisations augmentent⁴².

⁴⁰ Voir partie : Zoom sur le suicide en Bretagne

⁴¹ Voir parties sur le vieillissement de la population + Zoom sur le suicide en France et en Bretagne.

⁴² Voir partie : Zoom sur le suicide en Bretagne

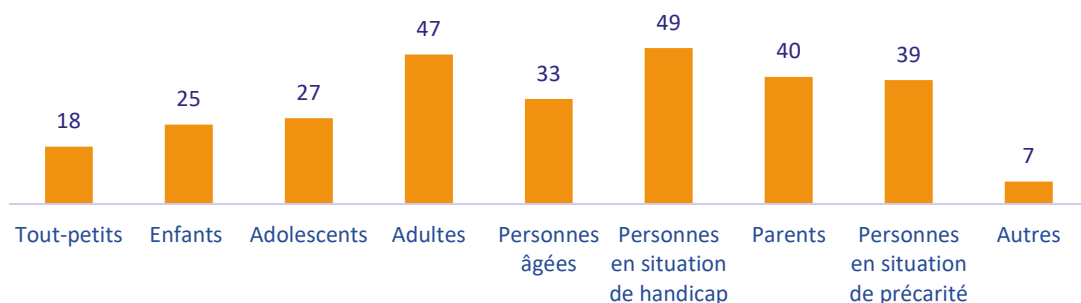
II- Résultats du sondage auprès des professionnels

a. Profil des répondants :

- 69 professionnels interrogés dont 87 % de femmes et 13 % d'hommes
- Une diversité d'acteurs représentés, notamment des professionnels du secteur du médico-social, social, sanitaire et de l'éducation

Les professionnels répondants sont en contact avec plusieurs publics. 49 professionnels interviennent auprès de personnes en situation de handicap, 47 accompagnent un public adulte et 40 sont en lien avec les parents.

Publics des professionnels répondants



b. La santé mentale des professionnels

Pour les professionnels répondants, une bonne santé mentale, c'est :

- Être bien dans son corps, dans sa tête
- Avoir un équilibre
- Se sentir bien seul et avec les autres
- Savoir gérer son stress, ses émotions
- Savoir s'adapter
- Savoir prendre des décisions
- Savoir prendre soin de soi et des autres
- Être serein

Les professionnels font attention à leur santé mentale en :

- *pratiquant une activité physique* (79 %)
- en ayant un bon équilibre entre vie professionnelle et personnelle (68 %)
- *ayant une bonne alimentation* (61 %)
- En veillant à avoir un bon sommeil (58 %)

Cependant, 21 % des répondants se préoccupent peu, voire pas du tout de leur santé mentale.

Seul 15 % des répondants ne se considèrent pas stressés au travail. Plus de la moitié des répondants s'y sentent parfois stressés.

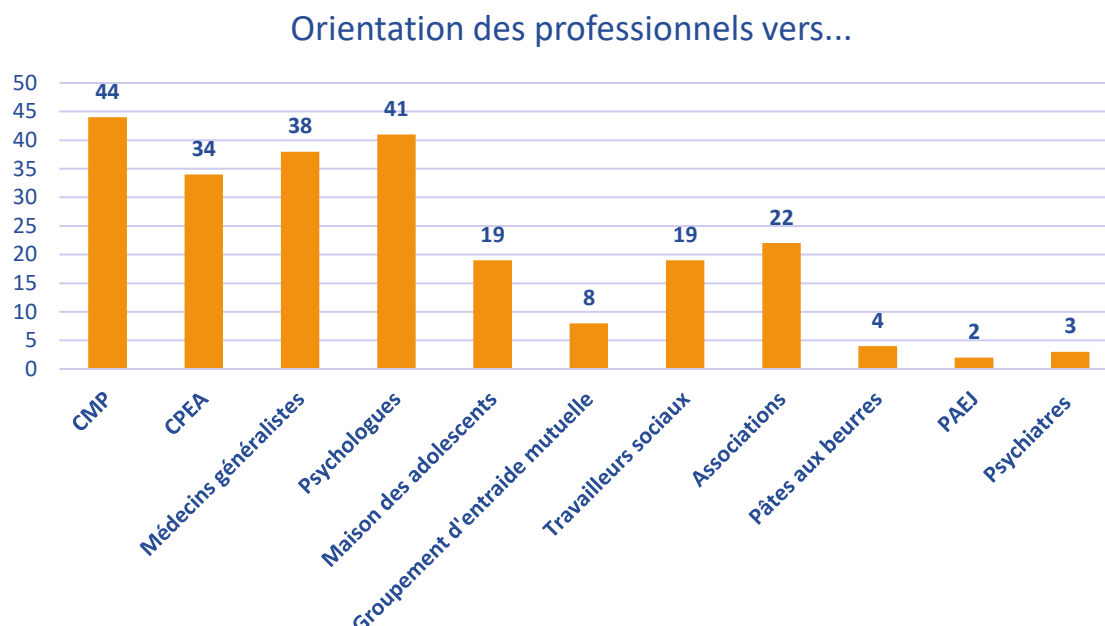
En ce moment, ils se sentent majoritairement "bien", mais 28 % sont épuisés.e.s. 17 % ne savent pas s'ils vont bien ou pas, ou disent ne pas aller bien.

Manque de temps
(rythme de vie)
Épuisement
professionnel
Penser plus aux
autres qu'à soi
Difficultés gestion
pro/perso

c. Les pratiques des professionnels

85 % des professionnels interrogés déclarent aborder des questions de santé mentale dans le cadre de leur pratique.

79 % d'entre eux orientent des personnes vers une prise en charge en santé mentale. Les professionnels ont cité plusieurs dispositifs vers lesquels ils orientaient leur public.



44 professionnels ont déclaré orienter vers le centre médico-psychologique.

À l'inverse, **21 % des professionnels n'effectuent pas d'orientation, pour plusieurs raisons :**

- ils estiment que cela ne relève pas de leur rôle ;
- ils ne connaissent pas suffisamment les ressources disponibles sur leur territoire ;
- la prise en charge est rendue difficile par le manque de places ou les délais d'attente ;
- ils n'ont pas encore eu l'occasion ou le besoin de le faire.

Dans leur pratique, les professionnels sont confrontés à de nombreuses difficultés. D'une part, ils évoquent un **sentiment d'insécurité**, des **difficultés à établir une relation** avec certains usagers, un **manque de soutien et de ressources**, ainsi que des **délais d'attente trop longs**. Ils expriment également un **sentiment d'isolement professionnel** et des **obstacles dans la prise en charge des jeunes**, notamment en raison du **refus ou du manque d'adhésion des parents** ou de l'.

D'autre part, ils sont confrontés à des **usagers en situation d'isolement**, présentant des **conduites addictives** ou **refusant d'adhérer à la prise en charge proposée**.

d. Les services du territoire

Les professionnels considèrent :

- Qu'il manque des services sur le territoire (75,4 %), notamment dû aux listes d'attentes sur les services de santé existants
- Qu'il manque de professionnels sur le territoire (79 %), notamment des professionnels des psychiatres, des psychologues et des professionnels de l'écoute

Les professionnels connaissent de nombreuses ressources dont :

- Les structures sanitaires et leurs dispositifs : Centre Psychothérapique pour Enfants et Adolescents (CPEA), CMP, MDA, CRT, SAMSAH, équipes mobiles de précarité ou gériatriques...
- Les associations locales : Pâtes au beurre, Relais jeune 56, Espace autonomie Est Morbihan...
- Les dispositifs nationaux : mon soutien psy
- Les professionnels du territoire : équipe pédagogique, psychologues (scolaire, libéraux), médecins généralistes, PMI, les travailleurs sociaux de la CAF, assistantes de service social...

Ces ressources sont tout de même difficiles à mobiliser pour plus de la moitié des répondants. Les raisons évoquées sont multiples :

- Structures débordées
- Manque de place, de disponibilité
- Délais de rendez-vous importants
- Trop de structures (ne plus savoir vers qui se tourner)
- Manque de personnel (infirmier, psychologue, psychiatre)
- Problèmes de mobilité (en zones rurales notamment)

Conclusion

Selon les professionnels, les thématiques prioritaires du territoire (par ordre de priorité) sont :

- 1) La santé mentale des jeunes
- 2) La prévention précoce
- 3) Les addictions
- 4) L'accès aux soins
- 5) La parentalité

Ils ont également identifié cinq besoins pour améliorer la prise en charge de la santé mentale sur le territoire :

- Meilleure connaissance des structures / des dispositifs existants sur le territoire
- Être formé (repérages des troubles, Premiers Secours en Santé Mentale, etc.)
- Echanger sur les situations avec d'autres professionnels
- Meilleure coordination entre les acteurs
- Mise en place / renfort permanences locales

Habitants et professionnels sont d'accord pour dire que la santé mentale des jeunes et l'accès aux soins sont des thématiques prioritaires.

En fonction de leur profession et du public avec qui ils sont en contact, des thématiques ressortent prioritaires, telles que l'addiction, la prévention précoce et la parentalité. D'importants constats ont été faits en Bretagne concernant l'addiction : Adultes ou jeunes consomment davantage d'alcool que dans le reste de l'hexagone et la consommation de tabac des jeunes est plus importante que celle des adultes. Les jeunes Bretons de 17 ans sont 67 % à fumer du tabac, contre 59 % pour la moyenne nationale ; l'usage quotidien est de 30 % pour les jeunes Bretons, contre 25 % à l'échelle nationale⁴³.

Participation au CLSM

- 54,4 % des professionnels ne connaissent pas le CLSM et 23,5 % ne le connaissent pas suffisamment.
- Plus de la moitié des répondants ne savent pas s'ils souhaitent s'y impliquer.

III- Résultats du sondage auprès des élus

a. Profil des répondants

32 élus ont répondu au questionnaire dont :

- 22 femmes,
- 10 hommes.

15 communes du territoire sont représentées.

b. La santé mentale et les élus

Pour les élus, une bonne santé mentale, c'est :

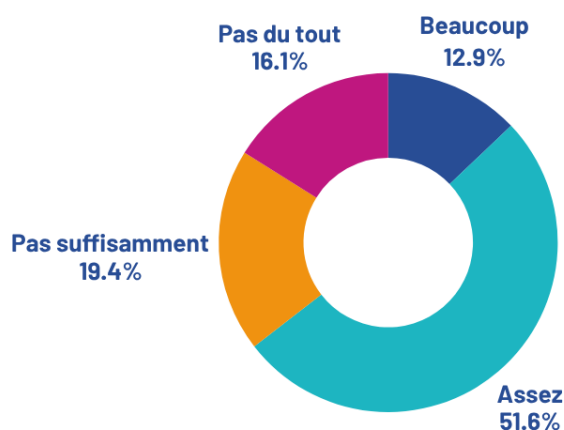
- Être peu stressé
- Avoir le moral
- Bien dormir
- Avoir des relations sociales



⁴³ Fiche territoriale 2020 Bretagne de l'OFDT / MILDECA. (s.d.).

- Pratiquer une activité physique adaptée
- Avoir une bonne hygiène de vie
- Ne pas avoir de troubles

Les élus se préoccupent de leur santé mentale :



Comment les élus se sentent-ils ?



c. L'offre de soins et les services du territoire

56,7 % des élus estiment qu'il manque des services liés à la santé et à la santé mentale, tels que :

- Des lieux d'écoute ;
- Des places supplémentaires dans les Centres Médico-Psychologiques (CMP) et les Centres Psychothérapique pour Enfants et Adolescents (CPEA) ;
- Des structures d'accueil pour les situations d'urgence ;
- Des dispositifs d'accompagnement pour les personnes souffrant d'addictions.

79,3 % des élus considèrent qu'il y a un manque de professionnels dans les secteurs sanitaire, social et médico-social, notamment des psychiatres, psychologues, infirmiers psychiatriques, assistants sociaux, addictologues et professionnels de l'écoute.

62,5 % des élus ne connaissant pas suffisamment l'offre de soins en santé mentale et en psychiatrie du territoire et **21,9 % ne la connaissent pas du tout**. Pourtant, ils peuvent se retrouver en première ligne pour orienter la population et soutenir les dispositifs locaux.

Avoir une bonne connaissance de cette offre de soins permet :

- D'orienter les habitants et répondre à leurs besoins
- De prendre des décisions justes et rapides
- De mieux collaborer avec les acteurs du soin
- De répondre aux urgences et aux situations complexe

Là encore, le manque de professionnels dans le secteur sanitaire, social ou médico-social est souligné, constituant un obstacle majeur à l'accès aux soins (longs délais de prise en charge, impossibilité de prise en charge de nouveaux patients, nécessiter de parcourir de longues distances pour consulter, etc.)

Un peu plus de la moitié des répondants ont signalé des manques au niveau des structures et services liés à la santé ou à la santé mentale. Ces manques témoignent d'un besoin fort de réactivité et d'accessibilité, d'une offre saturée ou inadaptée, d'un déficit d'information et de lisibilité de l'offre, des difficultés d'articulation avec les dispositifs existants, d'une prise en charge des publics vulnérables pas suffisante ou encore d'un manque de structures d'accueil diversifiées.

Tout de même, des **ressources** existent : associations, kinésithérapeutes, CMP-CMPS, infirmiers, médecins, psychologues, EPSM, CPEA, élus, traitements, CMS, Espace Autonomie.

62,5 % des élus répondants rencontrent des difficultés à mobiliser les ressources du territoire en raison :

- Du manque de professionnels,
- D'une méconnaissance de l'offre existante,
- D'une difficulté à orienter les personnes vers les bons interlocuteurs.

d. Les situations complexes

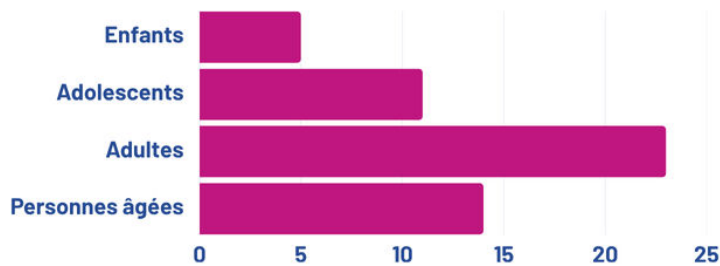
63,3 % des élus se sentent parfois capables de gérer une situation complexe. 20 % des élus ne se sentent pas capables de gérer une situation complexe.

Les élus sont principalement confrontés aux personnes :

- souffrants d'addictions,
- agressives,

- vivant des événements douloureux,
- en situation de mal-être.

Quels groupes d'âge les élus rencontrent-ils le plus fréquemment dans ces situations ?



Raisons qui rendent compliquée la gestion de ces situations

- 67 % : Refus de la personne
- 42 % : Absence de support d'aide, de conduite à tenir
- 42 % : Fait d'être seul(e)
- 42 % Mise en danger de la personne et d'autrui

61 % des élus n'orientent pas ou difficilement des personnes vers une prise en charge relative à la santé mentale.

Pour quelles raisons ?

- Refus de la personne
- Difficulté d'accès aux professionnels spécialisés
- Peur de contrarier
- Ne pas savoir vers qui orienter
- Manque de professionnels disponibles

Quels sont leurs besoins vis-à-vis des situations complexes ?

- Meilleure information des structures / des dispositifs existants sur le territoire (64 %)
- Pouvoir orienter la personne directement vers le bon interlocuteur (64 %)
- D'échanger sur la situation avec des professionnels (50 %)
- Meilleure coordination entre les acteurs (39 %)
- Être formé (repérages des troubles, Premiers Secours en Santé mentale etc.) (39 %)



Les élus sont amenés à rencontrer des difficultés. De ce fait, ils expriment des attentes précises, qui montrent leur volonté d’agir, à condition d’être **mieux outillés**. **Pour mieux faire face aux situations complexes, les élus ont besoin de moyens leur permettant :**

- d’orienter les personnes,
- de dialoguer avec les professionnels,
- de connaître les structures disponibles sur le territoire.

e. Thématiques prioritaires

Selon les élus, les thématiques prioritaires du territoire, par ordre de priorité, sont les suivantes

- 1) Les addictions
- 2) La santé mentale des jeunes
- 3) L’accès aux soins
- 4) Prévention du suicide
- 5) Santé mentale et précarité

L’ensemble des acteurs sont d’accord pour dire que l’accès aux soins et la santé mentale des jeunes font partie des thématiques prioritaires du territoire. Concernant les élus, ils partagent d’une part la préoccupation des professionnels sur l’importance des problématiques liées aux addictions, et d’autre part, celle des habitants concernant la prévention du suicide. Ils ont également mis en avant un autre enjeu qui leur paraît central : le lien entre la santé mentale et la précarité.

Participation au CLSM

- 83 % des élus ne connaissent pas, ou pas suffisamment le Conseil Local en Santé Mentale
- 67 % ne savent pas s’ils souhaitent s’y impliquer
- 20 % déclarent ne pas vouloir s’engager, contre seulement 13 % qui le souhaitent

Préconisations

Dans les réponses aux questionnaires, certaines thématiques sont revenues de manière récurrente, révélant les priorités du territoire. C'est le cas de **l'accès aux soins, de la santé mentale des jeunes, de l'addiction et de la prévention du suicide.**

➔ **Les répondants ont exprimé les besoins suivants :**

La formation :

- Formation des professionnels aux maladies mentales/troubles psychiques
- Formation repérage des troubles, Premiers Secours en Santé Mentale (élus/professionnels)
- Déploiement de formations et de dispositifs sur la prévention du suicide pour les professionnels

L'interconnaissance :

- Rencontres et interconnaissances entre professionnels et/ou élus pour mieux gérer les situations et mieux orienter

Renforcer l'information et la sensibilisation de la population générale aux enjeux de la santé mentale et en particulier de la prévention du suicide :

- Prévention à l'addiction aux substances, par les pairs, à destination des jeunes
- Sensibilisation/information grand public

Favoriser l'accès des ressources aux habitants :

- Forum des mobilités (comme à Muzillac en mars 2025) pour présenter toutes les possibilités de transports sur le territoire, que les personnes prennent des contacts (avec des services ou des personnes rencontrées lors du forum pour faire du covoiturage notamment)
- Mise en place de lieux ressources jeunes (espace sans jugement pour parler, s'informer, s'orienter)
- Ateliers d'aide à l'insertion scolaire/professionnelle (aide dans la réalisation de cv, dans la recherche d'emploi, pour passer un entretien)

Développer des outils pour aider les professionnels :

- Mise en place d'outils/de supports d'aide pour faciliter la gestion de situations complexes
- Mise en place d'un annuaire thématique ou d'un guide ressource global pour faciliter la visibilité des multiples structures existantes et faciliter l'orientation
- Développer des outils du côté de la psychologie/thérapie (sur Questembert notamment)

Connaître les besoins des habitants :

- Enquête sur les besoins des jeunes en termes de santé mentale sur le territoire

Ces actions agissent sur les déterminants sociaux, car elles participent à améliorer les conditions de vie et de travail, à réduire les inégalités sociales, ou encore à favoriser l'inclusion et le bien-être des jeunes (voir page 4).

Les actions envisagées s'articulent donc principalement autour de la formation, de la création d'un annuaire, du renforcement de l'interconnaissance, ainsi que de la sensibilisation et de l'information.

Qu'est-ce qu'un Conseil Local de Santé Mentale (CLSM) pourrait apporter ?

Selon le nouveau guide national de recommandations pour la création et le fonctionnement des Conseils Locaux de Santé Mentale, un CLSM est une « *démarche locale qui réunit les acteurs d'un territoire autour d'un objectif commun : élaborer et mettre en œuvre une stratégie pour améliorer la santé mentale de la population* ». C'est un espace d'échange et de coordination qui favorise les initiatives locales, traduit les besoins du territoire en projets concrets adaptés à ses spécificités et encourage l'émergence de nouvelles pratiques⁴⁴.

Ce guide, disponible depuis mai 2025, a comme finalité d'encourager la création de nouveaux CLSM et de soutenir le bon fonctionnement de ceux déjà en place.

⁴⁴ *Créer et faire fonctionner un Conseil local de santé mentale : le guide de recommandations national est disponible ! | CLSM.* (s. d.).

Ce dernier est organisé en sept grandes parties

- 1) Cadre de référence
- 2) Définitions et objectifs des CLSM
- 3) Composition et instances
- 4) Coordination
- 5) Financement
- 6) Suivi, évaluation et capitalisation
- 7) Articulation avec les autres dispositifs territoriaux

Dans la deuxième partie du guide, les **cinq objectifs spécifiques**, partagés par tous les CLSM sont présentés : lutter contre la stigmatisation liée à la santé mentale (réduire les préjugés et les tabous, etc.), agir sur les déterminants de la santé mentale (améliorer la santé mentale globale, promouvoir des pratiques favorisant le bien-être psychique, etc.), prévenir les troubles psychiques⁴⁵ (sensibilisation de la population, formation des professionnels, etc.), favoriser l'inclusion et le respect des droits des personnes concernées par un trouble psychique (améliorer l'accès aux ressources, proposer un accompagnement adapté, etc.), favoriser des parcours de soins accessibles et adaptés (agir sur la question des soins grâce à une approche interdisciplinaire).⁴⁶

Pour que ces objectifs soient véritablement mis en œuvre, ils sont par la suite déclinés en **objectifs opérationnels** :

- Identifier des besoins et des priorités d'action
- Définir et mettre en œuvre un programme d'action à destination du grand public, des professionnels et des élus
- Favoriser le travail en réseau et le décroisement entre les acteurs du territoire
- Identifier et communiquer sur les ressources locales

⁴⁵ On parle de troubles psychiques quand l'état de bien-être est perturbé. Il existe différents troubles : troubles bipolaires, troubles des conduites alimentaires, troubles addictifs, troubles dépressifs, etc. (Source : *Qu'appelle-t-on bonne santé mentale et troubles psychiques ?* (2025). Ameli.fr.)

⁴⁶ *Créer et faire fonctionner un Conseil local de santé mentale : le guide de recommandations national est disponible !* | CLSM. (s. d.).

Au minimum, un CLSM doit comporter : des élus locaux, les chefs de pôle ou de service psychiatrique du territoire, des personnes concernées par des troubles psychiques, des aidants et la **coordination**.

Cette dernière permet au CLSM de répondre efficacement à ses objectifs et de s'inscrire dans la dynamique de son territoire. Le ou la coordinatrice de cet espace a donc pour mission de contribuer à la réalisation des objectifs du CLSM, de faciliter l'articulation entre le CLSM et le territoire et de veiller au respect de ses valeurs. D'ailleurs, le financement des CLSM est généralement affecté au poste de coordination, qui joue un rôle central dans leur fonctionnement, mais il peut aussi aider à financer d'autres besoins (financement de projets, réalisation d'un diagnostic territorial, etc.)⁴⁷.

L'intérêt évident pour la thématique de la santé mentale est partagé sur le territoire et des besoins sont d'ores et déjà clairement identifiés. Mais le processus de mise en œuvre d'un CLSM s'inscrit dans le temps long. Il ne peut pas être parachuté localement sans un long travail de définition d'une culture commune entre les acteurs étroitement impliqués dans sa création. Plusieurs questions restent en suspens et des points de vigilance sont à prendre en compte pour tendre de manière sécurisée vers la mise en place d'un CLSM.

Le PTSM 56 peut apporter un appui méthodologique à la mise en place d'un CLSM. Sa stratégie dans la mise en œuvre de cet espace est de commencer par sensibiliser les élus à la thématique de la santé mentale, car certains n'en ont pas suffisamment connaissance. Il est vrai que dans les résultats des questionnaires, les élus sont plus nombreux que les professionnels à rencontrer des difficultés pour savoir comment intervenir.

Il y a un besoin de sensibilisation et d'acculturation à la démarche. La mise en œuvre d'un CLSM dépend également du **portage politique** de la démarche. Il faut que les élus soient sensibilisés à la santé mentale, et puissent s'investir. Une autre modalité à prendre en compte est le **financement** du poste de **coordination**.

A ce sujet, l'ARS, affirme que la santé mentale, notamment celle des jeunes et des parents, est une priorité. Elle identifie plusieurs besoins sur le territoire : amélioration de la mobilité, besoins en

⁴⁷ *Créer et faire fonctionner un Conseil local de santé mentale : le guide de recommandations national est disponible ! | CLSM.* (s. d.).

formation, coordination des professionnels autour du parcours jeune, structuration de l'offre et développement des actions de prévention. Elle serait favorable à l'émergence d'un CLSM, et donc à sa participation financière, mais privilégierait l'extension du CLSM existant sur le Nord du territoire.

Le périmètre du CLSM est donc également à réfléchir. En effet plusieurs scénarios sont envisageables :

- **Scénario 1** : ne pas mettre en place de CLSM sur le territoire sud-est Morbihan
- **Scénario 2** : étendre le périmètre du CLSM actuel à l'Est Morbihan
- **Scénario 3** : créer un second CLSM sur le sud-est Morbihan

Il reste à déterminer de quelle manière, à terme, la stratégie en santé mentale se dessinera sur l'ensemble du territoire Est Morbihan. Pour l'heure, l'une des préconisations est de poursuivre la mise en place de certaines actions mêmes ponctuelles sur ce territoire : programmation d'actions dans le cadre des Semaines d'Informations sur la Santé Mentale, mise en place de formations etc. Ces actions contribuent à la sensibilisation à la santé mentale et sont un premier pas vers la mise en place d'une démarche locale coordonnée.

DIAGNOSTIC SANTE MENTALE SUD-EST MORBIHAN

Forces	Faiblesses
• Existence du Contrat Local de Santé (CLS) 2023-2027 avec un axe fort sur la santé mentale. • Mobilisation d'acteurs variés (habitants, professionnels, élus) autour du diagnostic. • Présence de structures médico-sociales et sanitaires (CMP, CPEA, maisons de santé pluriprofessionnelles, SSIAD, hôpital de proximité). • Territoire attractif (cadre de vie, solde migratoire positif) favorisant de nouvelles dynamiques. • Expérience d'actions de sensibilisation déjà menées sur la santé mentale.	• Manque de professionnels spécialisés (psychiatres, psychologues, travailleurs sociaux). • Délais de rendez-vous longs, offre saturée et manque de lisibilité de l'offre. • Difficultés de mobilité en milieu rural (accès aux soins et aux services). • Méconnaissance des élus sur l'offre et le rôle du CLSM. • Santé mentale peu intégrée dans les pratiques de certains acteurs. • Forte proportion de familles monoparentales et de personnes âgées isolées.
Opportunités	Menaces
• La santé mentale, grande cause nationale 2025, attire des financements et politiques publiques dédiées. • Volonté de l'ARS Bretagne de soutenir un CLSM (ou extension de celui existant). • Développement de nouvelles pratiques de prévention, formation et coordination. • Dynamiques locales de solidarité et d'associations actives. • Attractivité du territoire pouvant attirer de nouveaux habitants et professionnels.	• Contexte budgétaire contraint : financement incertain d'un poste de coordination CLSM. • Vieillesse accélérée de la population et isolement social croissant. • Taux de suicide parmi les plus élevés de France (notamment jeunes et personnes âgées). • Risque d'épuisement des acteurs locaux face aux situations complexes.

Bibliographie

- Scodellaro, C. (2022). Violences sexuelles et tentatives de suicide. Dans Suicide - Mesurer l'impact de la crise sanitaire liée au Covid-19, 5e rapport de l'ONS, p.260-267. Paris, France : DREES.
- *Les contrats locaux de santé*. ARS. (2023, 27 novembre).
- *Contrat Local de Santé Est Morbihan 2023-2027*. (s. d.). Pays-Ploërmel.f
- *Les conseils locaux de santé mentale*. (2001, 13 mars). Centre national de ressources et d'appui aux CLSM.
- Ministère du travail, de la santé, des solidarités et des familles. (s. d.). *Santé mentale et psychiatrie : une politique nationale volontariste appuyée sur les territoires*. sante.gouv.fr.
- *Ce qu'il faut savoir sur la santé mentale et les troubles mentaux*. L'Appui. (s. d.).
- La santé mentale dans la cité, Psychom. 2024
- *La santé mentale : Grande cause nationale 2025*. (2024). Unafam.
- Français, G. (2024, 11 octobre). *La santé mentale, Grande cause nationale en 2025*.
- ARS Bretagne, chiffres clés 2023.
- *SUICIDE mal-être croissant des jeunes femmes et fin de vie*. (6^{ème} Rapport - février 2025). Observatoire National du Suicide.
- Poupard Danielle « *La retraite, une transition de taille. Perspectives québécoises* »
- ORS Bretagne. (s. d.). *Suicide et tentative de suicide en Bretagne-février 2025*.
- Observatoire régional de santé, février 2022
- *Projet régional de santé (2023-2027) - Synthèse de l'état de santé de la population en Bretagne - édition 2022*. (s. d.). ORS Bretagne
- *Portrait statistique en santé mentale-Département du Morbihan*. (2017). ARS Bretagne.
- *Observation du phénomène suicidaire en Bretagne*. ORSB. 202
- *Atlas des mortalités à l'échelle des EPCI*, édition 2024. (s. d.-b). Agence Régionale de Santé Bretagne.
- PETR Pays de Ploërmel-Cœur de Bretagne, 2020
- *Dossier complet – Intercommunalité-Métropole de CC Questembert Communauté (245614383) | Insee*. (s. d.)
- *Dossier complet – Intercommunalité-Métropole de CC Arc Sud Bretagne (200027027) | Insee*. (s. d.).
- *Dossier complet – Commune de Pénestin (56155) | Insee*. (s. d.).
- *Dossier complet – Commune de Camoël (56030) | Insee*. (s. d.).

- *Dossier complet – Commune de Férel (56058) | Insee. (s. d.).*
- *En 2050, la Bretagne compterait près de 260 000 habitants supplémentaires - Insee Analyses Bretagne - 121. (s.d.)*
- *La Bretagne est de plus en plus attractive, en particulier pour les jeunes actifs et les retraités - Insee Analyses Bretagne - 120. (s. d.-b).*
- *Projet Territorial de Santé Mentale du Morbihan – Feuille de route 2021-2025*
- *Les taux de chômage en Bretagne au 4ème trimestre 2024. (2025). DREETS Bretagne*
- *Taux de chômage localisés au 4ème semestre 2024 - Insee. (s.d.)*
- *Les agriculteurs : de moins en moins nombreux et de plus en plus d'hommes - Insee Focus - 212. (s. d.).*
- *Diagnostic agricole de la communauté de commune d'Arc Sud Bretagne. (2022).*
- *Agence bio (décembre 2021), Chambre d'agriculture de Bretagne*
- *Notice d'information du territoire « Pénestin, Camoël, Férel » (campagne 2024). DRAAF Bretagne*
- *Levaillant, B. (2024, 29 novembre). « L'agriculteur c'est un homme ou une femme qui doit aller bien ». Une journée de la surcharge mentale dans les fermes ». France 3 Bretagne.*
- *Centre d'observation de la société. Familles monoparentales : la progression continue. (25 mars 2025)*
- *L'état du mal-logement en Bretagne 2024. (Rapport annuel (29ème) - 2024). Fondation pour le logement des défavorisés.*
- *Synthèse du diagnostic Arc Sud Bretagne. (2022). Arc-Sud-Bretagne.fr.*
- *Présentation - Questembert Communauté. (2023, novembre 21). Questembert Communauté.*
- *Questembert Le Mag : Commerces : hier et pour demain. (2024). Questembert.bzh.*
- *En Bretagne, la moitié des résidences secondaires sont détenues par des habitants de la région ou des Pays de la Loire - Insee Analyses Bretagne - 117. (s. d.).*
- *Logement : « En Bretagne, la crise est plus aiguë qu'ailleurs ». (2024, 14 septembre). Le Télégramme.*
- *SCOT ARC Sud Bretagne (Projet d'Aménagement stratégique). (2023).*
- *Ribot, S. (2024, 24 avril). Loi Zan à Arc Sud Bretagne : la densité de logements à l'hectare va changer. Ouest-France.fr.*
- *Questembert communauté, des villes et villages fleuris, vecteurs d'attractivité. (2024, 25 juin). Le Télégramme.*
- *PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT de Cap Atlantique 2016-2021.*

- *Parc privé potentiellement indigne (PPPI) par EPCI en Bretagne - DREAL Bretagne - fichier ANAH 2015*
- *Insee dossier Bretagne : Pauvreté et précarité en Bretagne. (2018).*
- *Fiche territoriale 2020 Bretagne de l'OFDT / MILDECA. (s.d.).*
- *Qu'appelle-t-on bonne santé mentale et troubles psychiques ? (2025). Ameli.fr.*
- [L'ARS Bretagne publie le nouveau zonage relatif aux médecins libéraux. Entrée en vigueur le 13 décembre 2023 | Portail d'accompagnement des professionnels de santé Bretagne](#)

Annexes

Trame du questionnaire habitants



Et vous, comment vous sentez-vous ?

Questionnaire santé mentale

Dans le cadre du Contrat Local de Santé, nous réalisons un diagnostic en santé mentale sur la partie sud du territoire Est Morbihan.

Grâce à ce questionnaire, l'idée est d'identifier vos besoins, vos possibles difficultés rencontrées, les manques et ressources que vous percevez sur le territoire, et également de faire un point sur votre propre santé mentale etc.

Vous pouvez répondre au questionnaire si vous habitez sur le territoire de :

- Questembert Communauté (Le Cours, Larré, Molac, La Vraie-Croix, Berric, Lauzach, Questembert, Pluherlin, Rochefort-en-terre, Saint-Gravé, Malansac, Caden, Limerzel)*
- Arc Sud Bretagne (Damgan, Ambon, Billiers, Muzillac, Noyal-Muzillac, Le Guerno, Arzal, Péaule, Marzan, La Roche-Bernard, Nivillac, Saint-Dolay)*
- et les communes de Camoël, Férel et Pénestin*

L'ensemble des données récoltées nous permettront de mettre en œuvre les moyens nécessaires pour répondre à vos attentes/besoins et favoriser votre bien-être.

*Date limite de participation : **11 avril 2025***

Nous vous remercions pour votre participation et votre investissement !

Présentation générale

1) Vous êtes :

- ☐ Une femme
- ☐ Un homme
- ☐ Autre : _____

2) Dans quelle tranche d'âge vous situez-vous ?

- ☐ -18 ans
- ☐ 18-25 ans
- ☐ 26-34 ans
- ☐ 35-49 ans
- ☐ 50-64 ans
- ☐ 65 ans et +

3) Quelle est votre situation familiale ?

- ☐ Célibataire
- ☐ Divorcé(e)
- ☐ En couple sans enfant(s)
- ☐ En couple avec un enfant
- ☐ En couple avec plusieurs enfants
- ☐ Seul(e) avec un enfant
- ☐ Seul(e) avec plusieurs enfants
- ☐ Autre : _____

4) Quelle est votre catégorie socio-professionnelle ?

- ☐ Agriculteur
- ☐ Artisan, commerçant, chefs d'entreprise
- ☐ Cadre et profession intellectuelle supérieure
- ☐ Profession intermédiaire
- ☐ Employé
- ☐ Ouvrier
- ☐ Retraité
- ☐ Sans activité professionnelle

Logement

5) Dans quelle commune habitez-vous ?

- ☐ Dans quel type de logement habitez-vous ?
- ☐ Maison
- ☐ Appartement
- ☐ Résidence étudiante
- ☐ Colocation
- ☐ Chambre chez l'habitant
- ☐ Logements sociaux
- ☐ Autre : _____

6) Vous sentez-vous bien dans votre logement ?

- ☐ Oui, très bien
- ☐ Oui, plutôt bien
- ☐ Non, pas suffisamment
- ☐ Non, pas du tout

7) Avez-vous un jardin ?

- ☐ Oui

☐ Non

Votre ville / secteur géographique

8) Comment vous sentez-vous dans votre commune ?

- ☐ Très bien
- ☐ Ça peut aller
- ☐ Pas très bien
- ☐ Pas bien du tout

9) Votre commune est-elle suffisamment desservie en transports en communs ?

- ☐ Oui
- ☐ Non

10) Trouvez-vous qu'il manque des structures / services et professionnels liés à la santé sur votre secteur géographique ?

- ☐ Oui
- ☐ Non

11) Si oui, lesquels ?

12) Trouvez-vous qu'il manque d'autres types de structures ou de services, en général ?

- ☐ Oui
- ☐ Non

13) Si oui, lesquels ?

14) L'offre culturelle / associative est-elle suffisante ?

- ☐ Oui
- ☐ Non
- ☐ Je ne sais pas

15) Etes-vous suffisamment informé(e) sur les activités culturelles de votre secteur géographique ?

- ☐ Oui
- ☐ Non

16) Selon-vous, y a-t-il suffisamment d'espaces verts à proximité de chez vous ?

- ☐ Oui
- ☐ Non

Votre personnalité

17) Vous êtes de nature : (plusieurs choix possibles)

- ☐ Calme
- ☐ Serein(e)
- ☐ Optimiste
- ☐ Sensible
- ☐ Stressé(e) / anxieuse
- ☐ Nerveux(se)
- ☐ Autre : _____

La santé mentale

17) Qu'est-ce que pour vous une « bonne santé mentale » ?

18) Faites-vous la différence entre la santé mentale et les pathologies psychiatriques ?

- ☐ Oui
- ☐ Non

19) Voudriez-vous avoir davantage de connaissances sur la santé mentale et les maladies psychiatriques ?

- ☐ Oui
- ☐ Non

20) Sur quelle(s) thématique(s) devraient travailler prioritairement les acteurs du territoire ? (3 choix maximum)

- ☐ La prévention du suicide
- ☐ L'insertion professionnelle
- ☐ Le droit des usagers

- ☐ Logement et habitat
- ☐ Accès aux soins
- ☐ La santé mentale au travail
- ☐ La parentalité
- ☐ Les addictions
- ☐ Prévention précoce
- ☐ Soins sous contrainte
- ☐ Santé mentale et précarité
- ☐ La santé mentale des jeunes
- ☐ La santé mentale des personnes âgées
- ☐ Autre : _____

Votre santé / santé mentale

21) Vous préoccupez-vous de votre santé mentale ?

- ☐ Oui, beaucoup
- ☐ Oui, assez
- ☐ Non, pas suffisamment
- ☐ Non, pas du tout

22) Si vous avez répondu « oui, beaucoup » ou « oui, assez », par quels moyens ? (Plusieurs choix possibles)

- ☐ Activité physique
- ☐ Alimentation
- ☐ Consultation auprès d'un professionnel
- ☐ Sommeil
- ☐ Bon équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle
- ☐ Autre : _____

23) Comment vous sentez-vous en ce moment ?

- ☐ Très bien
- ☐ Ça peut aller
- ☐ Pas très bien
- ☐ Pas bien du tout

24) Face à un mal être trouvez-vous facilement des solutions pour aller mieux ?

- ☐ Oui
- ☐ Non

25) Si oui, lesquelles ?

26) Avez-vous d'autres éléments à ajouter (besoins, préconisations, difficultés rencontrées etc.)

27) Si vous souhaitez recevoir les résultats de cette enquête, merci d'indiquer votre adresse mail (qui sera utilisée seulement à cet effet) :

Trame questionnaire professionnels



Questionnaire Santé Mentale

*Dans le cadre du Contrat Local de Santé, nous réalisons un diagnostic en santé mentale sur la partie Sud de l'Est Morbihan, de manière à étudier l'opportunité d'un **Conseil Local de Santé Mentale** sur ce territoire.*

Rappel : Un CLSM est **un espace de concertation et de coordination** entre les élus, la psychiatrie, les représentants des usagers, les aidants et l'ensemble des professionnels du territoire. Il doit permettre, adossé au Contrat Local de Santé (CLS), de définir et de mettre en œuvre des actions améliorant la santé mentale des populations concernées.

Ce questionnaire a pour objectif de fournir des informations globales sur ce que vous identifiez dans votre pratique, les possibles difficultés que vous rencontrez, les manques et les ressources que vous percevez sur le territoire...

En parallèle, des questionnaires dédiés spécifiquement aux élu.e.s et habitants du territoire seront diffusés, en ligne ou en version papier.

Date limite de participation : 11 avril 2025

Nous vous remercions pour votre participation et votre investissement !

Présentation générale :

1) Vous êtes :

☐ Un homme

☐ Une femme

☐ Autre : _____

2) Dans quel(le) structure/établissement exercez-vous ?

3) Quelle est votre profession ? _____

4) Sur quel secteur intervenez-vous ? (Plusieurs réponses possibles)

☐ Questembert Communauté

☐ Arc Sud Bretagne

☐ Pénestin, Camoël, Férel

☐ Autre : _____

Vos connaissances sur la santé mentale/les maladies psychiatriques :

5) Faites-vous la différence entre la santé mentale et les pathologies psychiatriques ?

☐ Oui

☐ Non

6) Qu'est-ce que pour vous une « bonne santé mentale » ?

7) Quels troubles psychiques connaissez-vous ?

Qu'est-ce que vous identifiez dans votre pratique ?

8) Abordez-vous des questions de santé mentale ?

- ☐ Oui
- ☐ Non

9) Vous arrive-t-il d'orienter des personnes vers une prise en charge relative à la santé mentale ?

- ☐ Oui, facilement
- ☐ Oui, difficilement
- ☐ Non

10) Si vous avez répondu : « oui, difficilement » ou « non », pour quelle(s) raison(s) ?

11) Si oui, vers quelle prise en charge ? (Plusieurs réponses possibles)

- ☐ Centre Médico-Psychologique (CMP)
- ☐ Centre Psychothérapique pour enfants et adolescents (CPEA)
- ☐ Médecins généralistes
- ☐ Psychologues
- ☐ Antenne Maison des adolescents (MDA)
- ☐ Groupe d'Entraide Mutuelle (GEM)
- ☐ Travailleurs sociaux
- ☐ Associations
- ☐ Autre : _____

12) Quels problèmes rencontrez-vous dans votre pratique ? (Plusieurs réponses possibles)

- ☐ Sentiment d'insécurité face au comportement de la personne
- ☐ Incapacité à entrer en relation avec la personne
- ☐ Absence de support d'aide, de conduite à tenir
- ☐ Fait d'être seul(e)
- ☐ Incompréhension de l'entourage
- ☐ Mise en danger de la personne et d'autrui
- ☐ Refus de la personne
- ☐ Je ne rencontre pas de problèmes
- ☐ Autre : _____

13) De manière générale, trouvez-vous qu'il manque des structures ou des services liés à la santé / santé mentale sur votre secteur géographique ?

- ☐ Oui

☐ Non

14) Si oui, qu'est-ce qu'il manque selon vous ?

15) Trouvez-vous qu'il manque des professionnels (sanitaires, sociaux ou médico-sociaux) sur votre secteur géographique ?

☐ Oui

☐ Non

16) Si oui, quels professionnels ?

17) A l'inverse, quelles ressources identifiez-vous ?

18) Est-il facile de mobiliser ces ressources ?

☐ Oui

☐ Non

19) Si non, pourquoi ?

20) Quel(s) besoins identifiez-vous pour améliorer la prise en charge de la santé mentale sur le territoire ? (Plusieurs réponses possibles)

☐ Meilleure connaissance des structures / des dispositifs existants sur le territoire

☐ Être formé (repérages des troubles etc.)

☐ D'échanger sur les situations avec d'autres professionnels

☐ Meilleure coordination entre les acteurs

- ☐ Pouvoir orienter la personne directement vers le bon interlocuteur (médecin traitant, CMP, UMP)
- ☐ Mise en place / renfort de permanences locales
- ☐ Autre : _____

Priorités en lien avec la santé mentale :

21) Sur quelles thématiques devraient travailler **prioritairement** les acteurs du territoire ? (3 choix possibles max)

- ☐ Prévention suicide
- ☐ Insertion professionnelle
- ☐ Droits des usagers
- ☐ Logement et habitat
- ☐ Accès aux soins
- ☐ La santé mentale au travail
- ☐ La parentalité
- ☐ Les addictions
- ☐ Prévention précoce
- ☐ Santé mentale des jeunes
- ☐ Santé mentale des personnes âgées
- ☐ Santé mentale et précarité
- ☐ Autre : _____

Et vous, comment vous sentez-vous ?

22) Vous préoccupez-vous suffisamment de votre propre santé mentale ?

- ☐ Oui, beaucoup
- ☐ Oui, assez
- ☐ Non, pas suffisamment
- ☐ Non, pas du tout

23) Si oui, par quels moyens ? (Plusieurs réponses possibles)

- ☐ Activité physique
- ☐ Alimentation
- ☐ Consultation auprès d'un professionnel
- ☐ Sommeil
- ☐ Bon équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle
- ☐ Autre : _____

24) Si non, pourquoi ?

25) Vous sentez-vous stressé(e) au travail ? (Plusieurs réponses possibles)

- ☐ Oui
- ☐ Non
- ☐ Parfois
- ☐ Souvent

26) En ce moment, comment vous sentez-vous ? (Plusieurs réponses possibles)

- ☐ Heureux(se) et épanoui(e)
- ☐ Bien
- ☐ Stressé(e)
- ☐ Épuisé(e)
- ☐ Je ne vais pas bien
- ☐ Je ne sais pas vraiment si je vais bien ou pas
- ☐ Autre : _____

Pour aller plus loin :

27) Connaissez-vous le Conseil Local de Santé Mentale (CLSM) ?

- ☐ Oui
- ☐ Non
- ☐ Pas suffisamment

28) Êtes-vous prêt à vous y impliquer ?

- ☐ Oui
- ☐ Non
- ☐ Je ne sais pas

29) Êtes-vous intéressé(e) de participer à une restitution de ces résultats ?

- ☐ Oui
- ☐ Non

30) Si vous êtes intéressé(e) par un entretien téléphonique /présentiel pour échanger davantage sur ces questions de santé mentale, merci d'indiquer votre adresse mail / téléphone :

31) Si oui, merci d'indiquer votre adresse mail :

32) Commentaire(s) :

Trame questionnaire élus :



Questionnaire Santé Mentale

Un diagnostic en santé mentale est réalisé dans le cadre du Contrat Local de Santé Est Morbihan, de façon à recenser les besoins du territoire et d'étudier l'utilité d'un Conseil Local de Santé Mentale (CLSM) sur la partie Sud de l'Est Morbihan.

Rappel : Un CLSM est **un espace de concertation et de coordination** entre les élus, la psychiatrie, les représentants des usagers, les aidants et l'ensemble des professionnels du territoire. Il doit permettre, adossé au Contrat Local de Santé (CLS), de définir et de mettre en œuvre des actions améliorant la santé mentale des populations concernées.

Ce questionnaire a pour objectif de fournir des informations globales sur ce que vous identifiez dans votre pratique, les possibles difficultés que vous rencontrez, les manques et les ressources que vous percevez sur le territoire...

En parallèle, des questionnaires dédiés spécifiquement aux professionnels et habitants du territoire seront diffusés, en ligne ou en version papier.

Date limite de participation : 11 avril 2025

Nous vous remercions pour votre participation et votre investissement !

Présentation générale :

1) Vous êtes :

☐ Un homme

☐ Une femme

☐ Autre : _____

2) De quelle commune êtes-vous ? _____

Vos connaissances sur la santé mentale/les maladies psychiatriques :

3) Faites-vous la différence entre la santé mentale et les pathologies psychiatriques ?

☐ Oui

☐ Non

4) Qu'est-ce que pour vous une « bonne santé mentale » ?

—

5) Quels troubles psychiques connaissez-vous ?

—

6) Connaissez-vous l'offre de soins en santé mentale et psychiatrie du territoire ?

☐ Oui

☐ Non

☐ Pas suffisamment

7) Connaissez-vous le Conseil Local de Santé Mentale (CLSM) ?

☐ Oui

☐ Non

☐ Pas suffisamment

8) Etes-vous prêt à vous y impliquer ?

☐ Oui

☐ Non

☐ Je ne sais pas

Qu'est-ce que vous identifiez dans votre pratique ?

9) De manière générale, trouvez-vous qu'il manque des structures ou des services liés à la santé / santé mentale sur votre secteur géographique ?

☐ Oui

☐ Non

10) Si oui, qu'est-ce qu'il manque selon vous ?

11) Trouvez-vous qu'il manque des professionnels (sanitaires, sociaux ou médico-sociaux) sur votre secteur géographique ?

☐ Oui

☐ Non

12) Si oui, quels professionnels ?

13) A l'inverse, quelles ressources identifiez-vous ?

14) Est-il facile de mobiliser ces ressources ?

☐ Oui

☐ Non

15) Si non, pourquoi ?

Face à des situations complexes dans votre rôle d'élue :

16) En tant qu'élue, à quelle fréquence avez-vous été confronté(e) à ces situations ?

Personnes en situation de mal-être :

- ☐ Jamais
- ☐ Peu (quelques fois par an)
- ☐ Souvent (au moins une fois par mois)
- ☐ Très souvent

Personnes en situation de maltraitance :

- ☐ Jamais
- ☐ Peu (quelques fois par an)
- ☐ Souvent (au moins une fois par mois)
- ☐ Très souvent

Personnes vivant des événements douloureux :

- ☐ Jamais
- ☐ Peu (quelques fois par an)
- ☐ Souvent (au moins une fois par mois)
- ☐ Très souvent

Personnes souffrant de pathologie psychique :

- ☐ Jamais
- ☐ Peu (quelques fois par an)
- ☐ Souvent (au moins une fois par mois)

☐ Très souvent

Personnes en crise suicidaire :

☐ Jamais

☐ Peu (quelques fois par an)

☐ Souvent (au moins une fois par mois)

☐ Très souvent

Personnes souffrant d'addiction(s) :

☐ Jamais

☐ Peu (quelques fois par an)

☐ Souvent (au moins une fois par mois)

☐ Très souvent

Personnes agressives ou violentes :

☐ Jamais

☐ Peu (quelques fois par an)

☐ Souvent (au moins une fois par mois)

☐ Très souvent

17) Quelles sont les classes d'âge pour lesquelles vous rencontrez le plus de situations complexes ?
(Plusieurs réponses possibles)

☐ Enfants

☐ Adolescents

☐ Adultes

☐ Personnes âgées

18) Vous sentez-vous capable de gérer ces situations ?

☐ Oui

☐ Parfois

☐ Non

19) Si « parfois » ou « non », quels sont les problèmes que vous rencontrez ?

- ☐ Sentiment d'insécurité face au comportement de la personne
- ☐ Incapacité à entrer en relation avec la personne
- ☐ Absence de support d'aide, de conduite à tenir
- ☐ Fait d'être seul(e)
- ☐ Incompréhension de l'entourage
- ☐ Mise en danger de la personne et d'autrui
- ☐ Refus de la personne
- ☐ Je ne rencontre pas de problèmes
- ☐ Autre : _____

20) Vous arrive-t-il d'orienter des personnes vers une prise en charge relative à la santé mentale ?

- ☐ Oui, facilement
- ☐ Oui, difficilement
- ☐ Non

21) Si vous avez répondu : « oui, difficilement » ou « non », pour quelle(s) raison(s) ?

—

22) Si oui, vers quelle prise en charge ?

- ☐ Centre Médico-Psychologique (CMP)
- ☐ Centre Psychothérapique pour enfants et adolescents (CPEA)
- ☐ Médecins généralistes
- ☐ Psychologues
- ☐ Antenne Maison des adolescents (MDA)
- ☐ Groupe d'Entraide Mutuelle (GEM)
- ☐ Travailleurs sociaux

☐ Associations

☐ Autre : _____

23) Vis-à-vis de ces situations complexes quels sont vos besoins ?

☐ Meilleure information des structures / des dispositifs existants sur le territoire

☐ Être formé (repérages des troubles, Premiers Secours en Santé mentale etc.)

☐ D'échanger sur la situation avec des professionnels

☐ Meilleure coordination entre les acteurs

☐ Pouvoir orienter la personne directement vers le bon interlocuteur (médecin traitant, CMP, UMP)

☐ Autre : _____

Priorités en lien avec la santé mentale :

24) Sur quelles thématiques devraient travailler **prioritairement** les acteurs du territoire ? (3 choix maximum)

☐ Prévention suicide

☐ Insertion professionnelle

☐ Droits des usagers

☐ Logement et habitat

☐ Accès aux soins

☐ La santé mentale au travail

☐ La parentalité

☐ Les addictions

☐ Prévention précoce

☐ Santé mentale des jeunes

☐ Santé mentale des personnes âgées

☐ Santé mentale et précarité

☐ Autre : _____

Et vous, comment vous sentez-vous ?

25) Vous préoccupez-vous suffisamment de votre propre santé mentale ?

- ☐ Oui, beaucoup
- ☐ Oui, assez
- ☐ Non, pas suffisamment
- ☐ Non, pas du tout

26) Si oui, par quels moyens ?

- ☐ Activité physique
- ☐ Alimentation
- ☐ Consultation auprès d'un professionnel
- ☐ Sommeil
- ☐ Bon équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle
- ☐ Autre : _____

27) Si non, pourquoi ?

28) Vous sentez-vous stressé(e) dans votre rôle d'élue(e) ?

- ☐ Oui
- ☐ Non
- ☐ Parfois
- ☐ Souvent

29) En ce moment, comment vous sentez-vous ?

- ☐ Heureux(se) et épanoui(e)
- ☐ Bien
- ☐ Stressé(e)
- ☐ Épuisé(e)
- ☐ Je ne vais pas bien

☐ Je ne sais pas vraiment si je vais bien ou pas

☐ Autre : _____

Pour aller plus loin :

30) Connaissez-vous le Conseil Local de Santé Mentale (CLSM) ?

☐ Oui

☐ Non

☐ Pas suffisamment

31) Êtes-vous prêt à vous y impliquer ?

☐ Oui

☐ Non

☐ Je ne sais pas

32) Si vous êtes intéressé(e) par un entretien téléphonique /présentiel pour échanger davantage sur ces questions de santé mentale, merci d'indiquer votre adresse mail / téléphone :

33) Êtes-vous intéressé(e) de participer à une restitution de ces résultats ?

☐ Oui

☐ Non

34) Si oui, merci d'indiquer votre adresse mail :

35) Commentaire(s) :

